



Programme d'Aménagement Côtier
du Rif central (PAC-Maroc)

Patrimoine culturel historique du Rif Central
Rapport final



Note

Le présent rapport a été rédigé par M. El Arbi ER BATI, consultant national chargé de l'activité „Sites historiques“ du PAC du Rif central, avec l'appui de M. Daniel DROCOURT.

La rédaction du rapport a été coordonnée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE.

Sommaire

Liste des figures	ii
Liste des tableaux	ii
Liste des photos	ii
Liste des acronymes	iii
1. Introduction	1
2. Rappel des faits saillants du diagnostic	3
DIAGNOSTIC 1: Concernant le dispositif de gestion et de protection des sites culturels au Maroc.....	3
DIAGNOSTIC 2: Concernant les instruments de protection des sites culturels.....	6
DIAGNOSTIC 3: Concernant l'identification et l'inventaire des sites culturels de la zone du PAC.....	7
DIAGNOSTIC 4: Concernant la vulnérabilité des sites culturels du Rif.....	9
DIAGNOSTIC 5: Concernant l'impact des instruments d'urbanisme sur la protection du patrimoine culturel.....	10
DIAGNOSTIC 6: Concernant la mise en valeur du patrimoine culturel.....	10
DIAGNOSTIC 7: Concernant l'intégration des sites culturels par rapport à la dynamique socio-économique du territoire.....	10
3. Scénario tendanciel	11
3.1 Concernant les monuments historiques les sites archéologiques.....	11
3.2 Concernant le site archéologique d'al Mazamma.....	13
4. Scénario alternatif	15
5. Plan d'action	17
6. Action pilote de Jebha et Souani	25
6.1 Introduction.....	25
6.2 Méthodologie.....	25
6.3 Jebha.....	25
6.4 Al-Mazamma: histoire du site archéologique.....	29
6.5 Objectif: Assurer la durabilité des caractéristiques socioculturelles des populations locales.....	31
6.6 Conclusion.....	32
6.7 Recommandations finales.....	32
Bibliographie	33
Annexe: Fiches projets	36

Liste des figures

Figure 1:	Organigramme du Ministère de la Culture	4
Figure 2:	Organigramme de la Direction du patrimoine culturel.....	5
Figure 3:	Organigramme de l'INSAP	5
Figure 4:	Etat des sites et monuments historiques ou archéologiques de la zone du PAC "Rif Central" (carte de l'équipe PAC).....	8

Liste des tableaux

Tableau 1:	Exemple d'application de la fiche d'identification d'un monument historique pour le cas du marabout de Jebha	28
Tableau 2:	Exemple d'application de la fiche d'identification des sites culturels pour le cas du site d'Al-Mazamma	30

Liste des photos

Photo 1:	La coupole de sidi Sbai'	27
Photo 2:	Coupole au dessus de la ville (Sidi Wardani).....	27
Photo 3:	Entrepôt espagnol.....	27
Photo 4:	Paysage naturel à préserver	27
Photo 5:	Le bastion défensif d'al Mazamma (14-15 ^{ème} siècle)	31
Photo 6:	Le rempart nord-ouest d'al-Mazamma après la fouille 2010	31

Liste des acronymes

AU	Agence Urbaine
BO	Bulletin officiel
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires
CAR/PB	Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu
CAR/PP	Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre
CGI	Compagnie Générale Immobilière
DD	Développement Durable
DPC	Direction du Patrimoine Culturel
ENA	Ecole Nationale d'Architecture
DSPR	Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
ICR	Institut Central pour la Restauration (<i>Istituto Centrale per il Restauro</i>)
ICOMOS	Conseil International des Monuments et Sites (<i>International Council on Monuments and Sites</i>)
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INAU	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
INSAP	Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine
MEDU	Unité de coordination du PAM
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PISA	Programmation Intégrée des Sites Archéologiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SDAULMC	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Territoire Méditerranéen Central
SMAP	Société Marocaine d'Archéologie et du Patrimoine
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SEEE	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)

1. Introduction

L'aire d'étude du PAC

La zone d'étude délimitée pour le PAC couvre le tronçon littoral qui se situe aux pieds du Rif central, dans le territoire des deux provinces: Chefchaouen et Al Hoceïma. Elle est délimitée à l'ouest par oued Laou et à l'est par oued Nakkur, soit un linéaire côtier d'ouest en est s'étendant sur une distance de 130 Km. Cette zone couvre 15 communes côtières réparties entre les deux provinces comme suit:

- **Province de Chefchaouen** – Six communes littorales de l'ouest à l'est: Tizgane, Stehat, Beni Bouzra, Amter, Beni Smih, Metioua;
- **Province d'Al-Hoceïma** – Sept communes littorales d'ouest à l'est: Bni Gmil, Bni Boufrah, Snada, Rouadi, Izemmouren, Al Houceïma, Ait Youssef Oua Ali. Il ya également un fond marin très riche, sites naturels et sites protégés.

Objectifs

L'objectif général du programme est de protéger et d'assurer une utilisation durable des ressources côtières.

Les objectifs à long terme du programme sont les suivants:

- Proposer une démarche de développement durable de la zone côtière en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement;
- Créer les conditions du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière.

Les objectifs immédiats du programme consistent à:

- Identifier et élaborer des stratégies, des conditions, des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières;
- Appliquer les méthodes et les outils du développement durable et de la gestion intégrée des zones côtières;
- Contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement;
- Produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après-projet;
- Développer des approches pour la planification, la gestion et l'exécution au niveau de la zone PAC, applicables à d'autres zones.

Méthodologie

Le cadre conceptuel du projet s'est appuyé sur:

- Les principes généraux, concepts et instruments introduits par la loi relative à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel et du littoral;
- Les principes généraux de développement durable et de gestion intégrée du littoral, notamment la méthodologie et les instruments de gestion intégrée du littoral¹ et le guide pratique pour la formulation et la mise en œuvre des projets PAC².

¹ PNUE: Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen. PNUE Rapports et études des Mers régionales No. 161. Split, Croatie, PAP/CAR (PAM-PNUE), 1995.

La démarche méthodologique s'est articulée sur les tâches suivantes:

1. Récolte et traitement des **données de base** effectués aux moyens des:
 - recherches bibliographiques, cartographiques et études concernant les sites;
 - interviews/enquêtes auprès des universitaires, chercheurs et personnes officielles et informelles;
 - vérifications *in situ*, par l'usage de la photographie numérisée, croquis, plans notes écrites;
 - supports informatiques adaptés et site Web.
2. Etablissement d'un **inventaire** sur l'état actuel de la ressource culturelle du littoral du point de vue de sa consistance et sa localisation (**identification**);
3. Etablissement d'un **diagnostic** sur l'état actuel de la ressource culturelle du littoral du point de vue de sa dégradation et sa protection;
4. Analyse du niveau actuel **d'intégration** (points faibles, points forts, potentialités) qui de l'intérieur (**sites culturels**) influe l'extérieur (**territoire**) et vice versa;
5. Propositions d'un plan d'actions par rapport au **cadre physique** des biens concernant les aspects liés à la restauration, la sauvegarde et l'entretien de ces biens par rapport aux niveaux de vulnérabilité relevés;
6. Propositions d'un plan d'actions par rapport au **cadre aphysique** des biens et concernant l'identification des conditions d'une mise en valeur intégrée de ces biens par rapport au territoire et l'économie locale dans une perspective de développement durable des dits biens.

Intégration avec les autres activités du PAC

En rapport avec la spécificité de l'activité, des réunions de concertation sont à prévoir avec:

- les activités thématiques telles:
 - la maîtrise de l'urbanisation;
 - la protection des sites naturels;
 - la gestion intégrée des zones côtières;
- les activités transversales, notamment celles liées:
 - au système d'information;
 - à l'analyse de durabilité;
 - à la participation et la sensibilisation.

² PAM/PNUE: Formulation et mise en oeuvre des projets du PAC: Guide pratique, CAR/PAP-PAM, Athènes-Split, 2000.

2. Rappel des faits saillants du diagnostic

Le rapport relatif au diagnostic des sites culturels historiques PAC Maroc est composé de sept chapitres.

DIAGNOSTIC 1:

Concernant le dispositif de gestion et de protection des sites culturels au Maroc

La loi en vigueur concernant le patrimoine culturel est la loi 22-80, promulguée par le dahir n° 1-80-341 (25 décembre 1980), relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités. Cette loi cadre est appliquée pour les sites archéologiques et monuments historiques classés ou inscrits dans le registre de l'inventaire du patrimoine national et publiés dans le *Bulletin officiel* en attendant le classement définitif.

La gestion du patrimoine culturel (monumental ou archéologique) est faite d'une manière très centralisée, au niveau du Ministère de la Culture et par l'intermédiaire des institutions centralisées à Rabat:

- L'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, institut de formation et de recherche, programmait et entreprenait les fouilles archéologiques sur tout le territoire national.
- La Direction du Patrimoine Culturel (DPC) a pour tâche, la protection, l'étude, l'évaluation du patrimoine culturel, la restauration et la mise en valeur des sites et monuments historiques. Au sein de cette direction il ya également un Centre d'Inventaire du Patrimoine culturel national.

Malgré la présence de ces institutions étatiques, la sauvegarde du patrimoine demande l'intervention d'autres acteurs et intervenants comme les communes et la société civile, mais l'intervention et la pression des associations reste très limitée. La protection des monuments et des vestiges doit être le souci constant du département qui est chargé de veiller à l'application de la législation et de la réglementation sur les sites et les monuments historiques.

De ce fait, de nombreuses associations nationales, régionales et professionnelles ont vu le jour. Ces associations à caractère culturel, social et économique ont pour objectif de mobiliser les ressources humaines et matérielles en vue de contribuer au développement du Maroc en général et de la région en particulier. D'autres sont spécialisées dans la prise en charge et la défense des sites et monuments historiques. Ces associations sont des acteurs crédibles incontournables, elles s'impliquent fortement avec les autorités locales dans les projets et les programmes qui touchent le patrimoine culturel ainsi que la sensibilisation des communes et des populations locales de l'importance de la conservation de leur patrimoine. Parfois elles cherchent les fonds ou des financements et des sponsors pour la restauration des sites et monuments.

Cadre institutionnel du patrimoine culturel marocain

Ministère de la culture

Attributions

L'autorité gouvernementale chargée de la culture a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale du gouvernement dans le domaine du patrimoine et du développement culturel et artistique. A cet effet, et sous réserve des attributions dévolues aux autres départements ministériels par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, elle est chargée de:

- harmoniser les orientations et la coordination des actions qui concourent au renforcement du tissu culturel national;
- concourir, en liaison avec les départements et services concernés, à promouvoir la culture nationale et en garantir les spécificités;

- mettre en œuvre les moyens susceptibles d'en assurer l'épanouissement;
- poursuivre et intensifier, par les moyens appropriés, toute action et mesure tendant à la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national;
- concevoir une stratégie concertée de développement culturel au niveau régional et local, en vue d'élever le niveau culturel national;
- contribuer à l'animation et à la promotion de l'action culturelle;
- créer et gérer les établissements culturels de qualification et d'enseignement artistique et culturel;
- stimuler et encourager la création et la recherche dans les domaines culturels et artistiques - élaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs au domaine culturel et veiller à leur application;
- établir des relations de coopération avec les institutions, les établissements et les associations culturelles et artistiques au Maroc et à l'étranger;
- entreprendre des études de prospection et d'identification dans les domaines culturel et artistique aux niveaux local et régional;
- orienter et piloter le travail des services déconcentrés relevant du département;
- définir et mettre en œuvre la politique de réalisation de grands projets culturels et de la protection du patrimoine culturel et de ses symboles.

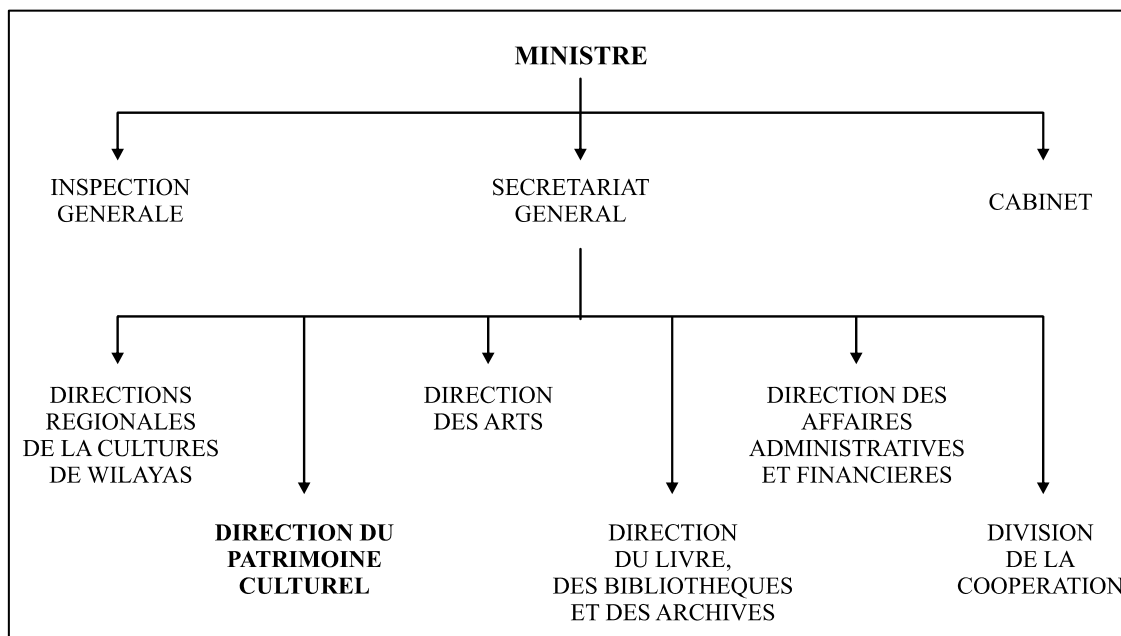


Figure 1: Organigramme du Ministère de la Culture

Direction du patrimoine culturel

Attributions

- Protection, étude et évaluation du patrimoine culturel;
- Application et mise en place de la réglementation pour sauvegarder;
- Restauration et mise en valeur des sites et monuments historiques;
- Inventaire général du patrimoine culturel national;
- Coordination avec les autres institutions (musées, institut de recherche, cellules régionales) dans le domaine du patrimoine culturel.

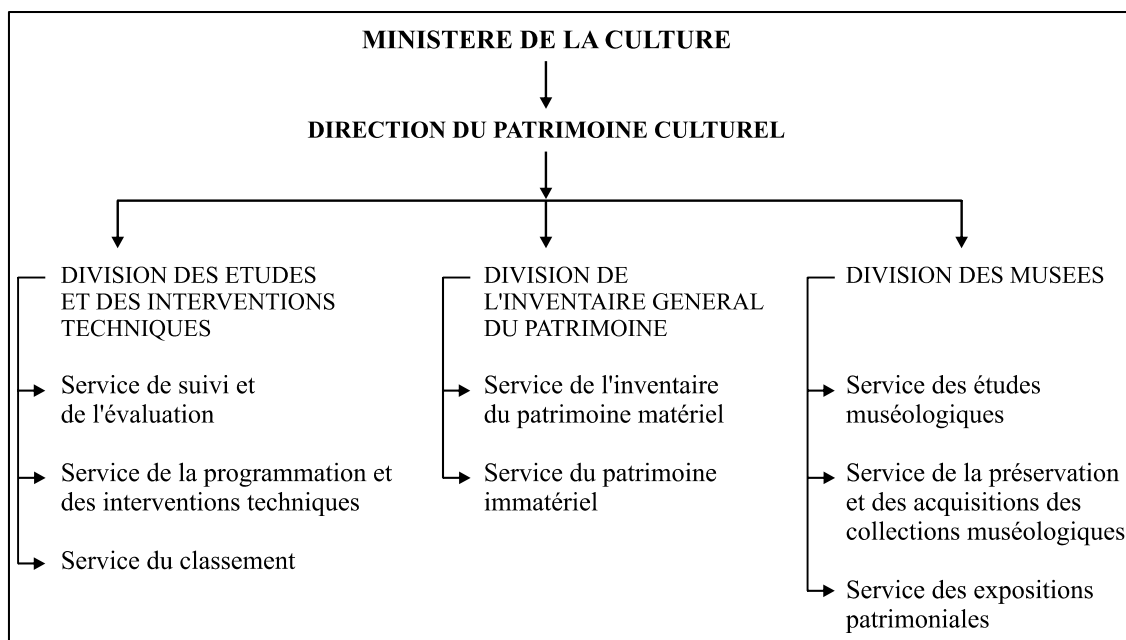


Figure 2: Organigramme de la Direction du patrimoine culturel

Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine

Attributions

- Institut de formation et de recherche;
- Formation des ressources humaines dans le domaine du patrimoine culturel et de l'archéologie;
- Réalisations de programmes de fouilles et prospections archéologiques;
- Coopération nationale et internationale dans le domaine de la recherche archéologique;
- Recherche et publication des résultats dans les revues spécialisées: *Bulletin d'Archéologie Marocaine et Villes et Sites Archéologiques du Maroc.*

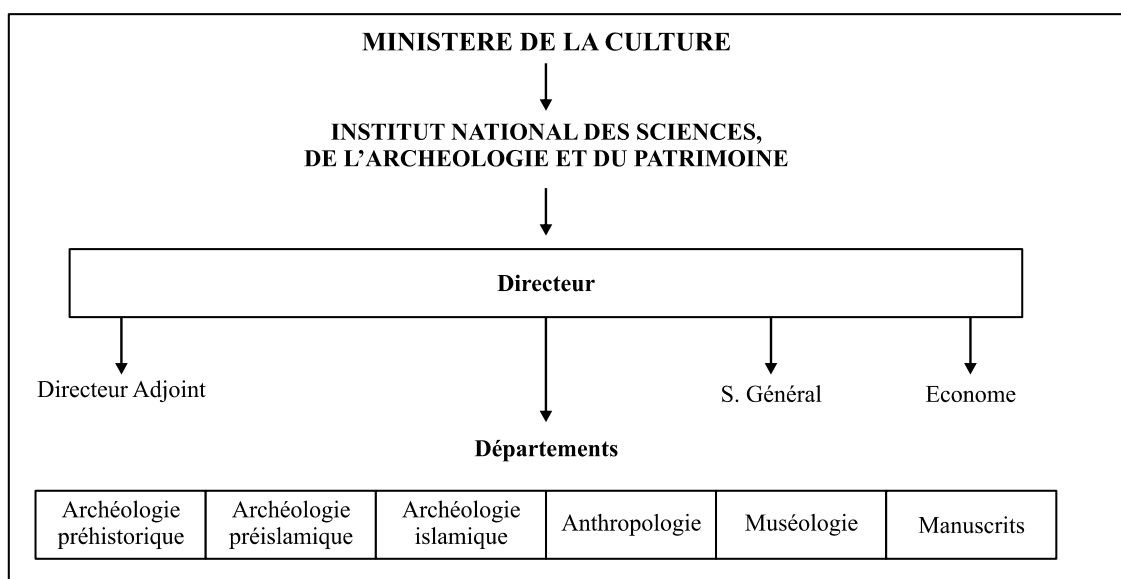


Figure 3: Organigramme de l'INSAP

DIAGNOSTIC 2: Concernant les instruments de protection des sites culturels

Nous avons abordé les instruments directs et indirects de protection des sites et monuments historiques. Partant de la liste nationale des sites et monuments classés, on constate que la zone du Rif sous protectorat espagnol compte deux monuments sur cette liste: la casbah de Chefchaouen et la grande mosquée de la même ville. L'opération de l'inventaire, au début, n'a intéressé que certains types de monuments et sites comme les *casbahs* et *ksours*, les greniers collectifs dans le sud du Maroc, les sites des gravures rupestres et les grands monuments dans les villes impériales. A partir de l'année 2000, l'opération de l'inventaire a intéressé le nord du Maroc, surtout le Rif: province d'Al Hoceïma, communes de Bni Gmil et Bni Boufrah.

Selon la liste nationale, établie par le Ministère de la Culture, le patrimoine culturel est classé par périodes historiques d'appartenance comme suit:

- les sites et monuments préhistoriques;
- les sites et monuments antiques (ou préislamiques);
- les sites et monuments islamiques;
- les sites naturels;
- l'architecture coloniale.

Cette liste fait sortir 150 sites et monuments classés à ce jour au Maroc. Mais elle ne compte que deux monuments classés dans la zone du PAC „Rif central”; il s'agit de la grande mosquée de la ville de Chefchaouen (*décret* n°2.00.139 du 20 septembre 2000. *B.O.* n° 4837) et de la casbah de la ville (*décret* n°2.97.452 du 4 juillet 1997; *B.O.* n° .4506). La ville de Chefchaouen a également fait l'objet d'une demande, auprès de l'UNESCO, pour son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Les instruments indirects, les plans d'aménagement relatifs à l'urbanisme comme le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire) et le SDAULMC (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central) ne prennent pas en compte le patrimoine culturel historique ou naturel dans leurs dispositifs relatifs à la protection des sites culturels.

Mais ce qu'on a remarqué ces dernières années c'est l'urbanisme rural du fait accompli qui marque le paysage des communes littorales des régions nord du Maroc. Aucune étude d'impact préalable du patrimoine culturel historique ou de l'environnement, n'est réalisée avant que le projet soit accepté. Les grands projets d'aménagements sont parfois implantés dans des zones à risque naturel très élevé.

Il ressort du diagnostic effectué que:

- la zone littorale du PAC du Rif central ne comporte pas de sites classés ou inscrits;
- les critères de jugement sur la base desquels est effectué le choix restent non codifiés du point de vue théorique et méthodologique et ne sont définis qu'à l'initiative des personnes de l'administration;
- la totalité du patrimoine culturel national ne fut classé qu'à l'initiative de l'administration;
- la législation en vigueur ne protège que les sites et monuments classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire du patrimoine;
- la lenteur dans l'opération de classement des biens culturels a pour conséquence la perte ou la destruction des sites et monuments archéologiques.

DIAGNOSTIC 3:

Concernant l'identification et l'inventaire des sites culturels de la zone du PAC

Nous avons établi une liste exhaustive des sites et monuments historiques de la zone du PAC „Rif central”. Le patrimoine culturel historique, ici réuni, présente une grande hétérogénéité regroupant les sites archéologiques, les monuments historiques, les fortifications, les monuments religieux (marabouts de saints et mosquées). Cette hétérogénéité est d'ordre multiple vue l'appartenance de ces sites et monuments à des périodes différentes.

Auparavant, les études sur les fortifications et les sites islamiques étaient dues à des administrateurs (officiers des affaires indigènes) et des militaires pendant le Protectorat. L'hétérogénéité des données dont nous disposons à propos de ce patrimoine historique, urbain et rural, étatique ou indépendant des communautés locales, est liée aussi à l'absence de toute mise en perspective historique autre qu'événementielle et de tout programme d'inventaire systématique des sites archéologiques et monuments historiques, reposée sur une décision politique de contrôle et de protection du patrimoine ou sur le seul intérêt scientifique.

Diverses tentatives ont cependant eu lieu, thématiques ou plus généralement à l'échelle régionale. Dans la zone du protectorat espagnol, une enquête sur les vestiges archéologiques a donné des résultats inégaux selon les zones concernées. Elle débouchera sur des prospections archéologiques dans la zone des Ghomara et la région d'Al Hoceïma dans le cadre d'études académiques (préparation de thèses).

L'identification des sites et monuments, que nous avons élaboré, consiste à établir une description sommaire de chaque monument qui représente un intérêt pour le patrimoine culturel historique. Malheureusement, cette liste ne comprend que des sites non classés et non inscrits sur la liste de l'inventaire général, ce qui complique la tâche de leur protection et leur mise en valeur. Nous avons ignoré les sites et monuments disparus ou tombés en ruine, ainsi que les monuments religieux complètement reconstruits comme quelques marabouts et mosquées.

En effet, seul un inventaire et un recensement périodique rigoureux du patrimoine culturel nous permet de connaître l'étendue de celui-ci, d'évaluer son importance, sa spécificité, pour prévenir les menaces qui pèsent sur les sites et les vestiges archéologiques et assurer la gestion de la recherche. Ce travail systématique consiste à collecter et gérer l'information et la documentation archéologique, textuelle, iconographique et photographique, afin de constituer au moins une base de données ou une carte archéologique. Par notre méthodologie, nous avons établi un inventaire exhaustif des monuments et sites de la zone du PAC „Rif central” dans les communes littorales, classés en catégorie: sites historiques, sites archéologiques, monuments historiques et monuments religieux. Chaque site et monument a été décrit, pour évaluer ses potentialités et ses phases historiques.

Le diagnostic fait ressortir que l'inventaire et le recensement périodique des sites et monuments historiques non classés, nécessaire à la connaissance de la réalité patrimoniale du Maroc, était une étape absente depuis l'indépendance jusqu'à la loi 22-80 promulguée par le dahir n°1-80-341 du 25 décembre 1980 relative à la conservation des monuments historiques, des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités. Cette loi sera promulguée par un autre dahir n°1-06- 102 du 15 juin 2006.

En revanche, cette loi ne détermine pas la façon dont le patrimoine culturel doit participer au développement de la société. Le point faible de cette loi est qu'elle ne prévoit aucune disposition particulière concernant les sites et monuments non encore classés.

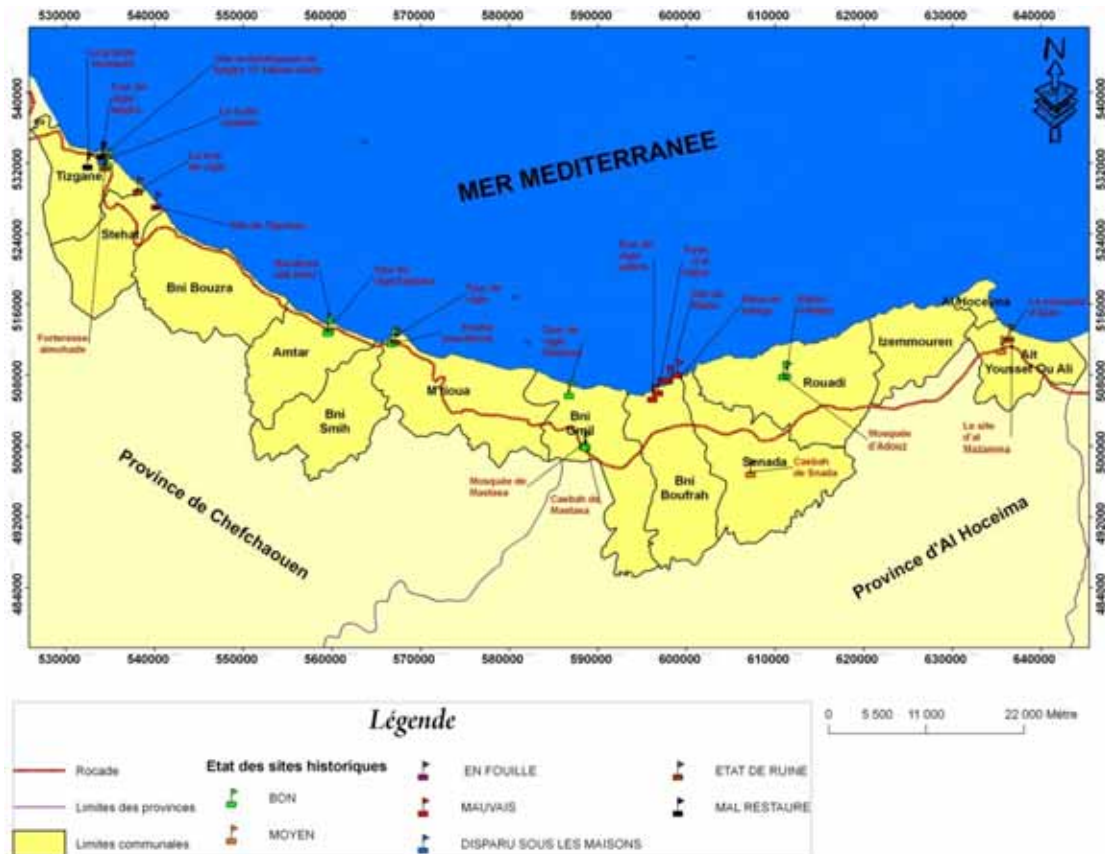


Figure 4: Etat des sites et monuments historiques ou archéologiques de la zone du PAC "Rif Central" (carte de l'équipe PAC)

Les monuments et sites archéologiques dans la zone du PAC „Rif central”

Province de Chefchaouen

Tizgane

- le site de Targha (10^{ème} siècle): ville médiévale;
- la forteresse almohade (12^{ème} siècle);
- le fortin saadien sur la plage (15-16^{ème} siècle);
- la grande mosquée de Targha (14-15^{ème} siècle);
- la tour de vigie (15-16^{ème} siècle).

Stehat:

- la tour de gué (15-16^{ème} siècle);
- le site de Tiguisas (9^{ème} siècle).

Bni Bouzra

- la tour de gué.

Amter

- la tour de gué (15-16^{ème} siècle): elle est encore en bon état et un exemple unique de cette architecture militaire sur la côte du Rif;
- le mausolée de Sidi Attar (14-15^{ème} siècle);
- le site de Taghassa: ville médiévale.

Metioua:

- une tour de vigie (15-16^{ème} siècle);
- le site de Jebha, ville médiévale;
- les deux mausolées: Sidi Sba'i et Sidi Al Wardani;
- architecture coloniale (entrepôts et tour de surveillance).

Province d'Al Hoceïma

Bni Gmil:

- la tour de gué Mastasa (15-16^{ème} siècle);
- agglomération médiévale;
- mosquée de Mastasa (14-15^{ème} siècle);
- la forteresse-refuge dominant le village actuel de Mastasa;
- le marabout de Sidi Ahmed al –Yallishi (14^{ème} siècle).

Bni Boufrah:

- le site de Yallish (Cala Iris);
- tores d'al-Qal'a (15^{ème} siècle);
- Badis (10-15^{ème} siècle): ville médiévale et port:
 - un tronçon de l'enceinte almohade (12^{ème} siècle),
 - le site refuge;
 - le Ribat au sommet de la montagne;
 - le Ribat de la plage;
 - les bassins d'irrigation et puits de noria.

Snada:

- casbah du 16^{ème} siècle.

Rouadi:

- le village d'Adouz;
- la grande mosquée (14^{ème} siècle).

Al Hoceïma:

- architecture coloniale dans la ville;
- façades de la place Al Hoceïma (ancienne gare routière);
- l'édifice (Junta ou *pachawiya*) au nord de l'institut espagnol: bâtiment administratif.

Ait Youssef Ouali:

- la ville d'al-Mazamma (9-14^{ème} siècle):
 - le bastion militaire (14-16^{ème} siècle);
 - les vestiges du rempart de la ville médiévale.

DIAGNOSTIC 4:

Concernant la vulnérabilité des sites culturels du Rif

L'évaluation de la vulnérabilité des sites et monuments historiques de la zone du PAC „Rif central” est faite à partir de trois facteurs: facteurs naturels, facteurs liés à l'état de conservation des sites, facteurs liés au territoire. En l'absence de structures de gestion sur les sites et d'une politique de classement ou d'inscription sur la liste nationale du patrimoine, la classification des sites culturels par rapport à leurs vulnérabilités est très faible; tous les sites sont en danger de disparition ou de dégradation.

Comme il n'y a pas de structures de gestion sur les sites et que ces derniers ne sont ni classés ni inscrits, le danger reste élevé voire même très élevé pour 90% des sites culturels. Il n'y a que quelques rares sites religieux qui sont en moyen état de conservation. Quant aux autres dégradations inhérentes à l'environnement, on peut dire que les monuments historiques et sites archéologiques sont confrontés aux mêmes problèmes.

En l'absence totale de fouilles et recherches archéologiques, de projets de protection et de conservation (classement et planification intégrée des actions), en l'absence totale de projets de mise en valeur et d'une stratégie de promotion, en l'absence de ressources humaines et financières, on ne peut pas parler de facteurs de vulnérabilité faible pour le patrimoine culturel dans la zone du Rif central.

La ressource patrimoniale n'est pas considérée par les politiques-décideurs comme un vecteur de développement ou comme sources de revenu et d'emploi.

DIAGNOSTIC 5:

Concernant l'impact des instruments d'urbanisme sur la protection du patrimoine culturel

On assiste à une dualité de conflits entre les principaux acteurs qui agissent dans la transformation du territoire autour de dialectique intérêt de développement de la région et intérêt de protection de la ressource patrimoniale. Sous prétexte de développement durable face aux attentes des populations locales, on assiste à un processus d'urbanisation accélérée du territoire (légale ou illégale) sous forme de projets touristiques de grandes dimensions (villas de luxe et hôtels de luxe), qui se font aux dépens de la préservation du patrimoine culturel et de l'environnement, comme le projet Souani à Al Hoceïma ou le projet Cala Iris près de Jebha. Par rapport aux instruments actuels, on relève ce qui suit:

- **Par rapport aux plans de protection et mise en valeur des sites archéologiques:** En application de la loi n° 22-80, promulguée par le dahir n° 1-80-341 (25 décembre 1980), relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités, il n'y a aucun plan de cette nature mis en chantier, à l'exception du plan de sauvegarde et de réhabilitation de la ville historique de Fès, élaboré sous l'impulsion de l'UNESCO.
- **Par rapport aux secteurs sauvegardés:** Introduits, suite à la loi précitée, pour sauvegarder les sites urbains ou ruraux qui présentent un intérêt historique, architectural ou artistique, à ce jour il n'y a aucun secteur sauvegardé approuvé, faute de textes d'applications.
- **Par rapport à la protection des abords:** Ce type de protection, initié dans le cadre de ladite loi, renferme une série de mesures de protection, en préconisant une zone réservée non construite (de 100m à 300m) par rapport au champ de visibilité du bien culturel en question. Son application est souvent ignorée par les aménageurs du territoire.

DIAGNOSTIC 6:

Concernant la mise en valeur du patrimoine culturel

Ce chapitre traite des actions de mise en valeur des sites culturels, mais on note l'absence totale de toute action de mise en valeur dans notre zone d'étude, car les sites ne sont ni classés ni inscrits. Il ya des traits saillant mais négatifs, nous avons insisté sur l'urgence des opérations de sauvegarde et de mise en valeur de ce patrimoine en péril, en instaurant une loi nationale de sauvegarde et de protection. D'autre part, il faut un accord entre le Ministère de la Culture et celui du Tourisme qui peut permettre aux sites et monuments historiques de profiter de l'expérience des acteurs du tourisme dans le domaine de la promotion des produits culturels.

DIAGNOSTIC 7:

Concernant l'intégration des sites culturels par rapport à la dynamique socio-économique du territoire

Le diagnostic des niveaux d'intégration des sites culturels a abordé les potentialités d'intégration en identifiant les fonctions de gestion intégrée. On note que la zone est riche en potentialité culturelle mais pauvre en action à cause de la marginalité, l'absence totale d'une politique de promotion, de désenclavement et de développement de ce patrimoine. Il s'agit d'innover en matière de gestion et d'impliquer les habitants de la région à la participation de la prise en charge de leur patrimoine et sa restauration.

L'existence de sites et monuments historiques doit être considérée comme un élément attractif supplémentaire aux projets d'aménagement touristiques. Il s'agit d'intégrer dans l'offre globale une dimension culturelle pour une fois particulièrement authentique, puisque le patrimoine ethnologique disparaît rapidement. L'on propose ainsi ce qui subsiste de la mémoire profonde de la région d'accueil et du pays: le patrimoine culturel de la zone et les produits du territoire.

3. Scénario tendanciel

3.1 Concernant les monuments historiques les sites archéologiques

Les principaux points faibles qui caractérisent les monuments et sites archéologiques de la zone du PAC du „Rif central” se résument, par rapport aux principaux domaines, aux aspects suivants:

Fouille archéologique et recherche

- Les premières fouilles ont été réalisées par des Espagnols ou des Marocains, mais l'accès aux données reste difficile à cause de l'ancienneté des travaux et de l'éparpillement ou l'absence de l'information concernant les fouilles. Les modalités et les instruments des recherches historiques et documentaires, des reconnaissances et des prospections effectuées sur le terrain dans la région du Rif central sont absents.
- Les moyens humains et les ressources impliquées dans le processus de gestion, affectés par le Ministère de la Culture aux tâches de recherche et de conservation, sont très limités.
- Conformément à la mission qui lui a été confiée dès sa création, l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine a agi en proposant également des formations visant une valorisation du patrimoine qui soit de qualité. Malheureusement, les programmes de recherche et les fouilles archéologiques n'ont pas encore concerné la zone du Rif central.

Protection et conservation

- Conflits et dualité entre les principaux acteurs intervenant dans la transformation du territoire autour de dialectique intérêt de développement et intérêt de protection du patrimoine culturel.
- Face aux attentes sociales et économiques de la population locale, on assiste à un processus d'urbanisation accéléré de la cote rifaine du Maroc, qui se fait aux dépens de la préservation du patrimoine archéologique.
- La fonction politique de développement des sites archéologiques est affectée par l'absence d'intégration aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du site (territoire et système économique local).
- Les opérations d'identification et d'inventaire du patrimoine culturel se caractérisent par leur lenteur ou selon les occasions. Il conviendrait donc d'accélérer les inventaires en intervenant tant sur les méthodes que sur les effectifs et les moyens financiers.
- La législation en vigueur ne protège que les biens culturels classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire et il n'existe aucun dispositif de contrôle ou de sauvegarde du patrimoine culturel qui n'est pas encore classé - ainsi il se retrouve en situation de péril permanent.
- Insuffisance en matière de la réglementation relative à:
 - la protection et conservation des monuments et sites historiques;
 - la protection de l'environnement;
 - l'organisation du secteur de l'artisanat;
 - la promotion du tourisme, culturel et de plaisance, urbain et rural;
 - le développement du secteur de l'agriculture et des industries agro-alimentaires;
 - la promotion de l'emploi dans différents domaines (tourisme, artisanat, agriculture et service).
- Dégradation accélérée du patrimoine historique, urbain et archéologique.
- Les instruments d'entretien se résument à quelques actions rudimentaires, les infrastructures (disponibilité de l'espace et structures réservées aux dépôts...) les systèmes de protection du site et des personnes sont absents.
- Absence d'une planification intégrée des programmes d'investissement.
- Difficultés d'accès parfois aux biens culturels se trouvant à l'intérieur des propriétés privées et militaires.
- Absence d'entretien occasionnel des sites archéologiques non classés. Les programmes d'entretien des autres sites classés se résument à quelques actions telles les désherbages et le nettoyage à l'approche de la saison estivale.

Valorisation

- La ressource patrimoniale est négligée par les politiques-décideurs, elle n'est pas considérée comme vecteur de développement ou une source de revenus et d'emplois.
- La population est désintéressée envers le patrimoine culturel, à part quelques associations ici et là qui considèrent ce patrimoine culturel comme une source de développement local: attrait touristique et création d'emplois.
- La centralisation de la programmation des projets publics d'investissements: les choix effectués restent tributaires des urgences socio-économiques sans considération parfois du patrimoine culturel qui y se trouvent.
- Manque de coopération et de coordination entre opérateurs locaux.
- Usages inadéquats/illicites à l'intérieur et autour des sites archéologiques qui portent préjudice à ceux-ci.
- Absence de barrières de protection autour des sites et monuments historiques.

Promotion

- Absence d'une stratégie de promotion du patrimoine culturel à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.
- Insuffisance en matière d'infrastructure routière et de promotion de l'identité culturelle de la population locale.
- L'information sur les sites et monuments est absente, et même quant elle existe pour les sites classés comme à Chefchaouen, elle est unique et ne prend pas la spécificité des différentes catégories des visiteurs.
- Les campagnes de sensibilisation restent centralisées dans les grandes villes à l'occasion du mois du patrimoine.
- Absence de la promotion du tourisme, culturel et de plaisance, urbain et rural.
- Absence de la promotion de l'emploi dans différents domaines: tourisme, artisanat, agriculture et service.
- La fonction de promotion est affectée par l'absence d'intégration entre le site et son contexte externe. Les sites et monuments n'ont pas mis en œuvre des politiques de divulgation programmée et planifiée.
- Le manque de personnel formé dans le domaine du marketing territorial ne favorise pas le développement d'une politique de promotion.

Offre de services

- Absence d'une assistance didactique (guide brochures) aux visiteurs potentiels des sites et monuments historiques de la zone Rif central.
- Absence de panneaux signalétiques dans les sites.
- Absence d'un circuit touristique régional intégrant les sites et monuments historiques.
- Inexistence de techniques audio-visuelles et didactiques permettant une vulgarisation du patrimoine auprès du public.

Attrait touristique

- Comme les sites et monuments de la région ne sont pas classés ni contrôlés, il est impossible de quantifier les visiteurs à cause d'absence d'infrastructures de gestion sur place.
- Présence uniquement de visiteurs nationaux, dont la majorité sont les locaux (groupes scolaires, associations et excursions) qui commencent à s'intéresser au patrimoine culturel.

Ressources humaines

- La gestion des ressources humaines est centralisée à Rabat. Le fonctionnement de la Direction régionale de la culture s'effectue selon un appel d'offre national, émanant de la tutelle pour les sites classés, et valable pour tous les monuments.

-
- L'organisation des ressources humaines est affectée par l'absence d'intégration de la gestion des sites et monuments historiques à son intérieur et entre le système économique local.
 - La structure du personnel n'est toujours appropriée.
 - Un facteur supplémentaire de faiblesse est le manque de cours de formation finalisée à la qualification des ressources humaines à employer dans la mise en valeur et la conservation du patrimoine archéologique.
 - Enfin, aucune liaison n'existe entre autorités locales et management des institutions culturelles qui pourraient être utile au développement local.

Budget

- Les ressources de financement des sites et monuments classés proviennent du budget du Ministère de la Culture.
- Le type de gestion budgétaire est centralisé, contrôlé par le ministère de tutelle et par la trésorerie et la cour des comptes.
- L'absence d'autonomie dans la gestion des sites historiques entraîne la centralisation des politiques budgétaires, ce qui entraîne du retard dans la programmation des travaux.

3.2 Concernant le site archéologique d'al Mazamma

La ville portuaire d'al-Mazamma était fondée par les Banu Salih (émirat de Nakkur) au 9^{ème} siècle puis abandonnée et détruite au 17^{ème} siècle à l'époque alaouite. Aujourd'hui, le site archéologique est enseveli, sous le sable porté par le vent et la végétation dense. Une mission de fouille archéologique est en cour à ce moment (février-mars 2010) et le site commence à donner son aspect patrimonial. Plusieurs vestiges et structures sont mis au jour et sont devenus visibles. Il ya le rempart de la ville dégagé sur plusieurs mètres du coté sud et nord-ouest et quelques tronçons dans la partie nord du coté de la mer. Cette enceinte se caractérise par sa technique de construction: un soubassement en pierre sur lequel vient s'ajouter un mur en *tabiya*: pisé de terre très riche en chaux et disposé sous forme de couches successives. Au centre de la partie la plus haute du site, se trouve un bastion militaire fortifié qui fait face à l'îlot occupé par les Espagnols.

Les points faibles tendanciels qui caractérisent le site archéologique d'al -Mazamma (Al-Hoceïma) par rapport aux principaux domaines, se résument aux aspects suivants:

Politique et instrument de valorisation

- Absence d'une volonté politique optant pour la sauvegarde et la conservation de ce patrimoine archéologique, alors que le site est important au point vue potentialités archéologiques.
- Absence de toute politique de protection et de réhabilitation du site malgré sa valeur historique et patrimoniale et identité culturel.
- La loi 22-80 sur le patrimoine culturel promulguée et complété par la loi n°19-5 est appliquée pour les sites archéologiques et les monuments classés. Parfois, ces derniers souffrent de l'application de cette loi qui n'est pas toujours respectée.
- Insuffisance en matière de la réglementation relative à:
 - la protection et conservation des monuments et sites historiques;
 - la protection de l'environnement.
- Les acteurs politiques, économiques et sociaux ne sont pas sensibilisés ou mobilisés à l'idée que le patrimoine culturel, s'il est bien intégré dans la dynamique économique-territoriale, peut être source d'emploi et de revenus.
- Comme le site était enseveli pendant plusieurs siècles (du 9^{ème} au 17^{ème} siècle) il fallait d'abord organiser une campagne de fouille archéologique, ce qui se faisait depuis le 15 janvier 2010. Cette fouille, financée par la Compagnie Générale Immobilière (CGI), promoteur du projet Souani, a permis le dégagement de l'enceinte de la ville et la délimitation du site archéologique.

-
- Aucune restauration n'est encore entreprise sur le site en attendant la fin de la fouille et le déblocage des moyens financiers de la CGI et peut-être également du Ministère de la Culture.
 - Manque d'entretien, surtout en ce qui concerne les structures dégagées et fragilisées, par leur exposition à la pluie et au vandalisme.
 - Absence totale d'infrastructures territoriales nécessaires pour déclencher le processus de mise en valeur ou pour rendre utilisable par les visiteurs le produit de ce processus (accès, réseaux, itinéraires, signalisation, panneaux...).

Systeme de propriété

- Le terrain du site fait partie d'un domaine commun qui appartient à plusieurs familles parmi les habitants d'Ajdir, d'où la multiplicité des héritiers qui rend très complexe la réhabilitation du site et l'intervention des pouvoirs publics. Il faut d'abord régler le problème des propriétaires avant toute action de classement ou d'inscription du site.

Attrait touristique

Comme conséquence du développement du tourisme au niveau international, le site archéologique devient désormais un sujet d'intérêt et d'attraction pour de nombreux visiteurs. De nos jours, le tourisme est classé parmi les priorités de la politique économique gouvernementale. La vision 2010 du tourisme consiste en une stratégie politique volontariste de l'Etat et un engagement des professionnels du secteur visant le développement du secteur touristique en favorisant le tourisme culturel et naturel de qualité dans la perspective d'atteindre le chiffre de 10 millions de touristes à l'horizon de l'an 2010. Cette stratégie vient d'être appuyée par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui cible le développement des niches de pauvreté et les zones défavorisées aussi bien urbaines que rurales en se basant sur les potentialités identifiées localement.

La région d'Al Hoceïma ne possède que peu de sites ou monuments historiques, donc le site d'al-Mazamma (remparts et bastion militaire) sera un lieu à visiter par les touristes et les immigrants de la région qui reviennent en masse pendant l'été, surtout qu'il se trouve sur la route vers la plage Souani.

4. Scénario alternatif

Le scénario alternatif que nous proposons est construit en conformité avec les objectifs du PAC „Rif central”, sur la question de la mise en valeur intégrée du patrimoine culturel dans la perspective d’un développement local durable et les conditions/recommandations à mettre en place en vue d’y parvenir.

Le patrimoine culturel est une ressource potentielle pour le développement local:

- la ressource culturelle est capable d’attirer des visiteurs dans une région;
- les visiteurs vont dépenser des sommes d’argent – cette dépense sera injectée dans l’économie locale et les produits du terroir;
- les dépenses des touristes se transforment en revenu et en capital qui favorisent le développement local.

La commercialisation du patrimoine culturel et sa mise au service du développement économique a été longuement analysée par l’Organisation mondiale du tourisme dans ses aspects monumentaux et architecturaux. Les modalités du tourisme culturel incluent naturellement la commercialisation des différentes modes d’expression de la culture et plus particulièrement des sites archéologiques, historiques, artistiques et architecturaux que l’on peut utiliser pour satisfaire les besoins et loisirs des touristes. Ces besoins correspondent à différents profils de commercialisation.

Le tourisme culturel trouve son origine dans le souhait des voyageurs de se déplacer pour admirer et mieux connaître les différents aspects du patrimoine culturel historique et architectural de la région choisie. En fonction des aspects spécifiques de chaque produit culturel concerné, les opérateurs de marketing devrait identifier les consommateurs qui souhaitent satisfaire leurs besoin d’un tel produit. A partir de là, il devient possible de commercialiser le patrimoine culturel d’une commune ou d’une région louée en mettant en œuvre des stratégies de marketing.

La protection et la sauvegarde du patrimoine historique sont devenues une orientation et une priorité stratégique. Mettre en place un plan de mise en valeur des monuments et sites historiques et leur environnement, correspond à des enjeux économiques et touristiques importants. Le tourisme est bénéfique pour le patrimoine archéologique, mais il a également des effets négatifs et parfois catastrophiques sur les structures fragiles des sites archéologiques. L’afflux des touristes, la négligence et le non respect des instructions spécifiques de sécurité se trouvent dans tous les sites et dans toutes les classes de la population touristique.

Recommandations

Le patrimoine culturel et les sites archéologiques en particulier, sont porteurs de valeurs culturelles et historiques qui varient selon les périodes et les contextes, les approches à la connaissance et de valeurs sociales et économiques:

1. Le patrimoine culturel est une richesse collective qui engage la responsabilité de l’Etat. Cette richesse doit s’inscrire dans une perspective du développement local durable.
2. Afin de soutenir le développement local fondé sur la valorisation du patrimoine culturel, il est nécessaire de définir une nouvelle stratégie de gestion de ce patrimoine en adoptant l’outil de la programmation intégrée déjà utilisée dans le cadre du projet PISA (Programmation Intégrée des Sites Archéologiques).
3. La programmation intégrée implique la mise en place des stratégies capables d’intégrer, au niveau local, le processus de valorisation des ressources culturelles avec les autres dotations et la structure socio-économique du territoire, par conséquent améliorant la qualité de l’environnement, des produits et des services du territoire.

-
4. La stratégie de valorisation doit être intégrée verticalement et horizontalement: verticalement, elle s'intégrera en amont aux plans nationaux et régionaux et, en aval, en guidant les programmes locaux de valorisation. Horizontalement, elle s'intégrera aux plans d'urbanisme et territoriaux, au plan de développement économique, au plan des transports.
 5. Pour mettre en pratique cette stratégie, il faudra:
 - sensibiliser tous les groupes d'intérêt (acteurs publics et privés, collectivités locales) aux valeurs culturelles et économiques du patrimoine culturel d'un territoire donné;
 - entreprendre une campagne de sensibilisation à la richesse, à la diversité mais aussi à la fragilité des éléments qui constituent le patrimoine culturel rural;
 - faire prendre conscience aux groupes d'intérêt que les processus de valorisation doivent être durables; le patrimoine culturel territorial ne peut être durable que si ce dernier soit conservé et protégé de manière approprié;
 - favoriser une approche pluridisciplinaire, capable de lier les problèmes de conservation et valorisation aux nouvelles missions attribuées au patrimoine culturel;
 - encourager la participation des acteurs impliqués, au niveau du développement régional et local, dans la définition des objectifs des processus de développement et la valorisation des ressources culturelles;
 - encourager et orienter la participation des acteurs privés et définir les modalités et les procédures nécessaires à une implication opérationnelle et financière de ces acteurs dans le processus de valorisation.

5. Plan d'action

Les actions décrites ci-dessous ont pour objet de trouver des solutions des carences signalées à la mise en place d'une gestion intégrée et durable du patrimoine culturel dans cadre du PAC „Rif central”.

Dix actions ont pu être identifiées pour une suite immédiate après la clôture du PAC. Ces actions sont présentées dans leurs grandes lignes et devront être abordées avec plus de détail dans la phase après-PAC. Cependant, déjà pendant la durée du projet il a été possible de préparer des „fiches projet” pour les actions 6, 7 et 8 figurant en Annexe. Outre de détailler les opérations, les ressources humaines et financières indispensables, etc., ces „fiches projet” peuvent certainement servir de modèle pour l'élaboration détaillée des autres actions proposées ci-dessous.

Priorités stratégiques adoptées par le plan d'action

En se basant sur l'inventaire général du patrimoine culturel dans la zone du PAC „Rif central”, la création d'un Système d'Information Géographique (SIG) s'impose, pour apporter une aide précieuse dans le travail d'étude et d'analyse de tout projet lié au secteur culturel. Les données de base concernant ce SIG seront fournies par les services du Ministère de la Culture.

Dans cette perspective, il est important de rappeler la nécessité de donner un intérêt particulier au patrimoine matériel (monuments et sites historiques urbains et archéologiques) que nous avons identifié comme „focus thématique” autour duquel nous envisageons développer le système:

- La création d'une commission interministérielle chargée de formuler des propositions pour actualiser la réglementation dans le domaine du patrimoine culturel dans le territoire étudié car la loi 22-80 reste très générale dans ses articles.
- L'établissement, par les services de l'Etat et/ou par les Communes, de plans de gestion et de sauvegarde des sites et monuments historiques, situés dans le territoire du PAC „Rif central”.
- Renforcer et restructurer les établissements publics de formation aux métiers traditionnels, aux métiers du patrimoine et d'artisanat (ceux des bâtiments traditionnels en particulier), et encourager la création d'autres privés, et ce dans le but d'assurer leur pérennité dans les sites et monuments historiques, et de contribuer à la sauvegarde de ces derniers.
- Cette meilleure coordination de l'acquisition des connaissances doit s'accompagner d'un effort tout particulier pour former les hommes: on propose non seulement l'intégration du patrimoine rural dans les programmes de formation des architectes, ingénieurs, administrateurs qui auront en charge la gestion de ces éléments, mais aussi des actions de formation continue pour tous élus, fonctionnaires, membres d'associations qui participent à l'entretien, la protection et la mise en valeur de notre patrimoine
- La création, au sein des Collectivités locales, de services culturels chargés, entre autres, de favoriser l'animation culturelle (spectacles vivants, chants et musiques traditionnelles et autres) dans les espaces historiques, en étroite collaboration avec les services du Ministère de la Culture et de la Jeunesse (aménagement de salles d'exposition, ateliers d'artistes, salles etc.).
- Regrouper l'ensemble des acteurs publics et privés, et les décideurs présents, opérant dans le territoire. Ces cycles de réunion constitueront un espace de concertation sur le plan d'action pour les projets de développement durable dans le territoire du PAC.

Action 1:

Pour une décentralisation et choix de critères pour le classement du patrimoine culturel

Les actions que nous proposons se présentent comme suit:

1. Tout en maintenant le principe actuel du classement national, on peut s'inspirer des expériences d'autres pays où la responsabilité de délimitation et de classement est laissé à l'appréciation des

autorités locales; maintenir le classement national et le compléter par un nouveau classement à l'échelle de région (wilaya) qui pourra lui aussi comporter un classement définitif ou inscription supplémentaire surtout que le Maroc s'oriente vers l'application de statut de la Région. Ce classement pourra constituer une étape vers un éventuel classement national et cette mesure permettra d'impliquer davantage les populations locales avec les valeurs socioculturelles.

2. Les critères de jugements ou valeurs sur la base desquelles doit être proposé au classement ou à l'inventaire un bien culturel doit être le fait d'une décision d'un comité ou conseil scientifique local ou national intégrant aussi bien les acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine que les compétences qui se trouvent dans d'autres secteurs, en particulier les chercheurs universitaires.
3. Le dossier de classement à fournir pour instruction doit être effectué avec méthode et en se basant, pour les informations, aussi bien sur la consistance du bien culturel que sur la vulnérabilité par rapport à son environnement.

Action 2:

Pour un recensement périodique et l'établissement d'un inventaire actualisé du patrimoine culturel

Vu la lenteur de la réalisation de cet inventaire, nous recommandons l'institutionnalisation du recensement périodique du patrimoine. Son rôle est de connaître la réalité patrimoniale des régions du Maroc et en particulier le Rif dont la richesse culturelle n'est pas bien connue. C'est la condition préalable à toute définition d'une véritable politique de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel. Pour effectuer cette identification/recensement, il faudrait prévoir les moyens humains, matériels mais aussi méthodologiques. Recenser quoi, comment et par qui? A chacune de ces questions nous proposons:

Recenser quoi? Les critères (comme pour le projet PISA, 2002)

1. **Valeur scientifique:** Cette valeur, ce sont principalement les spécialistes qui l'attribuent. Le patrimoine constitue, dans ce cas, un domaine précieux d'enquêtes et d'études approfondies sur l'histoire des événements humains, les coutumes, l'économie, les techniques de construction ainsi que l'histoire naturelle du milieu environnant.
2. **Valeur monumentale:** Cette valeur appréhende le bien patrimonial en tant que monument, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire d'un objet, qui entre en relation avec la mémoire, donc qui „rappelle” et en même temps „fait penser, avertit, conseille et inspire”.
3. **Valeur esthétique:** Le monument historique, dans ce cas, est saisi soit comme une construction de qualité avec des caractéristiques exceptionnelles soit comme une œuvre d'art. Il s'agit là d'une valeur esthétique historicisée: le monument en tant qu'œuvre d'art et d'architecture par rapport à l'histoire.
4. **Valeur d'évocation:** C'est peut-être la valeur que la majorité des utilisateurs du patrimoine attribuent aux biens. C'est une valeur très complexe à définir, formée de sentiments et d'émotions, de sensations et d'atmosphères mais aussi d'un mélange complexe d'histoire, de mémoire, d'imagination et d'imaginaire collectif et individuel, de curiosité et de savoir, de besoin de représentation de soi et de la communauté mais aussi d'un besoin de donner un sens et une identité aux personnes, aux collectivités et aux lieux.
5. **Valeur pédagogique:** A travers l'étude et la connaissance du patrimoine, on peut lire et redécouvrir les valeurs d'unicité de chaque lieu, on peut retrouver et transmettre les règles de transformation de la nature et des villes ou celles liées aux implantations et les modes d'habiter des époques passées. Cette connaissance peut devenir l'instrument privilégié par lequel on peut tenter une réconciliation, désormais nécessaire de nos jours, entre l'homme et le territoire et entre l'homme et la ville. C'est pourquoi les caractéristiques du patrimoine doivent être décrites, expliquées, divulguées et leurs objets doivent être également l'occasion d'apprentissage et de diffusion de connaissances.
6. **Valeur de consistance:** Cette valeur est reconnue et utilisée par les spécialistes du cadre bâti: architectes et urbanistes. Cette attribution de valeur liée à la „conformation” de l'objet fait partie de l'attitude culturelle qui assigne à la lecture du contexte, compris comme ensemble des caractères physiques, naturels, historiques et sociales d'un lieu, un rôle également de mesure et de guide de

modification du territoire et de la ville. Tous les signes présents, aussi bien ceux de la nature que de l'histoire, doivent être utilisés pour la conformation et la reconfirmations spatiale et fonctionnelle d'une partie de ville ou de territoire, pour que cette partie soit traitée comme „un lieu” et dotée de qualités.

7. **Valeur ludique:** Le patrimoine n'est pas seulement l'objet et l'occasion d'études, de réflexions, d'émotions, d'apprentissages. Le patrimoine est aussi une occasion de plaisir et de détente. Visiter le patrimoine, avoir sous les yeux, signifie aussi se promener, faire des excursions, être au soleil, admirer des panoramas et des paysages, voir des choses nouvelles, rompre avec les modes de vie et les perceptions quotidiennes et exercer sa curiosité intellectuelle (tourisme culturel).
8. **Valeur d'usage:** Le patrimoine n'a pas seulement une valeur en soi; en tant que patrimoine immobilier, il possède une valeur économique de plus en plus croissante, une ressource susceptible d'être utilisée pour le développement du pays, des communes ou de villes. L'utilisation du patrimoine comme facteur de développement socio-économique est devenue de nos jours une réalité tangible et le nombre de pays dont le revenu principal découle de cette approche ne cesse de grandir, comme le cas du Maroc.

Recenser comment? La méthode

Le recensement doit nous informer aussi bien sur l'état de la consistance physique du monument ou site que sur le risque encouru par le dit bien culturel avec le contexte territorial dont il dépend. Nous proposons le recensement en deux étapes:

- L'une chargée de l'identification du bien dont la démarche s'appuie sur les recommandations de l'Union Européenne en matière de monuments historiques et édifices du patrimoine architectural, dénommée 'fiche d'indexation minimale' qui comporte huit critères: désignation, localisation, catégorie, datation, valeur, typologie, conservation, et protection (fiche d'identification).
- L'autre, chargée de l'évaluation de la vulnérabilité du bien, dont la démarche s'appuie sur la méthode et les outils spécifiques élaborés dans le cadre du projet „Programmation Intégrée des Sites Archéologiques” (PISA, 2002) et du projet „Carte du risque du patrimoine culturel” réalisée par l'Istituto Centrale per il Restauro (ICR) divisée selon trois catégories de facteurs: facteurs liés aux risques naturels, facteurs liés à l'état de conservation du site et facteurs liés à la dynamique socio-économique du territoire. Chaque facteur est divisé selon quatre niveaux de dangerosité (très élevé, élevé, moyen et faible).

Si on applique cette évaluation sur les sites et monuments du Rif central, le niveau de dangerosité est très élevé, donc 90% des sites et monuments de la zone du PAC sont en situation de disparition.

Recenser par qui?

D'après le diagnostic du premier rapport on voit que la Direction du Patrimoine Culturel et ses structures locales et régionales ne disposent pas de moyens nécessaires pour mener à bien cette tâche. Il faut impliquer d'autres structures universitaires qui disposent de ressources humaines qualifiées et de moyens logistiques, surtout que cette Direction du Patrimoine culturel a signé des conventions d'études et de recherches avec certaines universités.

La démarche à suivre se décline en trois étapes:

1^{ère} étape

Les catégories du patrimoine:

- le patrimoine archéologique;
- le patrimoine architectural et urbain;
- le patrimoine mobilier;
- le patrimoine naturel;
- le patrimoine immatériel.

Pour chaque catégorie, on peut intéresser les instituts et centres de recherche qui ont le même profil de formation:

- pour la 1^{ère} catégorie les Instituts d'archéologies: INSAP et Centres de recherches archéologiques dans les universités;
- pour la 2^{ème} catégorie: les Instituts et Ecoles d'Architecture et d'Urbanisme, ENA/ INAU;
- pour la 3^{ème} catégorie: les Instituts des Beaux Arts;
- pour la 4^{ème} catégorie: l'Institut Agronomique, l'Institut scientifique et les départements de Recherches géologiques;
- pour la 5^{ème} catégorie: les Instituts d'Anthropologie et d'Archéologie.

2^{ème} étape

C'est à l'intérieur de ces établissements que se développeront toutes les réflexions théoriques et méthodologiques sur les techniques de recensement et d'archivage.

3^{ème} étape

Un fonds d'archives à l'échelle nationale sera constitué et géré par la Direction du Patrimoine Culturel. Ce fonds sera composé de cinq services dont chacun s'occupera de la classification d'une catégorie du patrimoine susmentionné.

Le principe d'archivage se fera selon les régions, wilaya, province, commune et municipalité. La classification sera établie sur la base d'une fiche normalisée, en intégrant l'outil informatique pour une meilleure gestion et actualisation de ce fonds.

Un exemple d'application de la fiche d'identification d'un monument est donné dans le chapitre 6 (tableaux 1 et 2).

Action 3:

Pour la création d'une Agence du Patrimoine Culturel (APC) ou Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de la Promotion Culturelle (AMVPPC)

- La mise en place d'une structure administrative et de gestion unique, qui soit la seule responsable des questions de préservation, de restauration, de réhabilitation, et de mise en valeur du patrimoine: **une Agence spéciale patrimoine!**
- Doter cette Agence de **cadres managers** spécialisés dans la valorisation du patrimoine historiques qui conduisent la mise en œuvre des projets de site ou monument en tant que système complexe qui associe des données tant humaines que financières et techniques.
- **La mise en place d'une stratégie et d'une politique dynamique du patrimoine** qui doit considérer ce dernier, dans les approches qui lui sont appliquées, comme un tout. Cette politique doit intégrer, de manière égale et inter-pénétrable, les dimensions scientifique, technique et économique.

Action 4:

Pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel

La démarche concernant le patrimoine culturel doit être celle de la valorisation intégrée, qui vise le maintien et la réinsertion des biens patrimoniaux dans la dynamique économique et sociale du territoire de référence. Pour qu'il s'intègre le développement durable il faut:

- que ce patrimoine ne disparaisse pas, d'où sa conservation;
- qu'un usage approprié lui soit trouvé pour le faire vivre;
- que sa valorisation s'intègre dans un processus global.

Pour satisfaire ces conditions, l'approche se fera sur plusieurs angles: économique, environnemental, sociétal, culturel. L'importance donnée à chacun de ces pôles de développement est un préalable à toute élaboration de projet.

Les projets de cette nature pourront s'inspirer de la „Charte pour la gestion du patrimoine archéologique” adoptée par l'ICOMOS en 1990. Cette Charte mentionne que *les politiques de protection du patrimoine archéologique doivent être systématiquement intégrés à celle qui concerne l'agriculture, l'occupation du sol et la planification, mais aussi la culture, l'environnement et l'éducation. Les politiques de protection du patrimoine doivent être prises en compte par les planificateurs à l'échelon national, régional, et local....la participation active de la population doit être intégrée aux politiques de conservation du patrimoine archéologique.*

Action 5: Formation et sensibilisation dans le domaine du patrimoine archéologique

Formation

La recherche et la formation dans le domaine du patrimoine aux niveaux collégial et universitaire doivent prendre une place importante. Il est recommandé:

- Elaboration d'études prospectives en vue de préciser les besoins en formation dans le domaine du patrimoine culturel.
- Création d'un établissement de formation dans le domaine du patrimoine du niveau universitaire, comme l'Ecole du Patrimoine en France, dont les objectifs seront la formation des formateurs dans le domaine de conservation/restauration, gestion et mise en valeur intégrée du patrimoine culturel.
- Formation des professionnels de haut niveau dans le domaine de conservation/restauration, gestion et mise en valeur intégrée du patrimoine culturel au Maghreb sous toutes ses composantes physiques (sites, monuments, centre historique) et historiques (périodes).
- Amélioration du niveau de qualification du personnel technique et administratif qui s'occupe de la restauration, conservation, gestion et mise en valeur intégrée du patrimoine culturel.
- Création d'une Ecole des métiers du patrimoine au niveau secondaire et professionnel pour assurer la formation d'ouvriers spécialisés et des techniciens du patrimoine.

Sensibilisation et éducation des écoliers et élèves envers le patrimoine culturel

C'est au niveau des écoles primaires et secondaires qu'il faut intervenir et mettre ces écoliers en contact direct avec le patrimoine culturel dans leur région. Cette sensibilisation peut se réaliser en organisant des visites en groupe aux musées et aux monuments et sites archéologique.

L'éducation et la sensibilisation de ces écoliers à la compréhension du patrimoine et ses valeurs, est la seule garantie de sauvegarde de celui-ci et sa permanence puisque c'est une partie d'eux qui va prendre en charge ce patrimoine dans un future proche.

Action 6: Restauration et réhabilitation du bastion d'al Mazamma

- Points forts/faibles: Le bastion d'al-Mazamma, fortification militaire datant du 14^{ème} siècle, symbole de la résistance du Rif à la colonisation des îlots en Méditerranée par les Espagnoles (présence de plusieurs boules en fer de canon tirées à partir de l'îlot), se trouve en mauvais état de conservation. Cette bâtisse a un aspect très intéressant qui réside dans les formidables défenses, en partie démolies. Il a une valeur historique, architecturale, symbolique et archéologique importante qui risque d'être fortement affectée. Bien plus, sa situation au sein du site archéologique du même nom, fait de ce monument un édifice très important pour un projet de mise en valeur. Ce type de monument est très rare dans la zone du PAC du Rif central.
- Objectifs de l'action: Restaurer quelques parties endommagées du monument à cause des tremblements de terre qu'a connus la région et également à cause des attaques des canons de la place espagnole qui se trouve en face. Le monument est à restaurer en vue d'une meilleure conservation et d'une bonne mise en valeur, surtout qu'il se trouve en mauvais état de conservation. On pourrait y

aménager des espaces: un musée des arts et industries populaire, maison du patrimoine ou galerie d'exposition.

- Eléments d'intégration à renforcer: L'intégration entre des actions visant la mise en valeur d'une composante culturelle du territoire (monuments anciens) par la création d'activités économiques (musée, commerces, expositions, etc.).
- Les contenus techniques sommaires de ce projet: Restauration du monument et sa réhabilitation en le valorisant.
- Acteurs prenant part à la réalisation du projet:
 - Commune urbaine d'Ajdir,
 - Agence urbaine d'Al Hoceïma;
 - Commune urbaine d'Al Hoceïma;
 - Conseil régional de Taza / Al Hoceïma.

Action 7:

Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceïma (dans le bâtiment administratif appelé *Junta*)

- Points forts/faibles: Aucun musée spécialisé en artisanat ou métiers traditionnels n'existe de nos jours dans les deux villes, Chefchaouen et Al Hoceïma. La survivance et la diversité des métiers d'artisanat peuvent être d'un grand apport pour la réalisation de ce projet. Cependant, celui-ci risque de ne pas avoir le succès souhaité, sachant que le visiteur (national et étranger) préfère très souvent découvrir et acquérir directement les activités et produits artisanaux, aux souks et ateliers des médinas.
- Objectifs de l'action: Le bipôle Al Hoceïma – Chefchaouen recèle un nombre important d'œuvre artistique, constituant un patrimoine culturel d'une grande valeur. Il s'agit de le faire connaître aux chercheurs et au public national et étranger. Ces œuvres, sans une protection et une conservation convenables, sont menacées de disparition (cas de la poterie à Al Hoceïma qui a disparu avec le décès de la dernière femme potière dans la ville qui exercé ce métier). Un musée contribuera grandement à cette protection et à cette conservation. De même qu'il fera connaître les villes d'Al Hoceïma et Chefchaouen, leurs histoires et savoir-faire et leurs industries traditionnelles rurales, et surtout celles liées à la mer et la pêche.
- Eléments d'intégration à renforcer: Il s'agit d'une intégration entre le culturel et le touristique (économique).
- Les contenus techniques sommaires: Réalisation d'un musée dans le bâtiment administratif (*bashawiya*) ou *Junta* (toponyme local) au centre de la ville (près de l'Institut espagnol), abritant plusieurs ailes qui comprennent, chacune, un corps de métier artisanal (par exemple, pêche, menuiserie des bateaux et du mobilier, sculpture sur bois poterie et tissage, etc.) et en faisant aussi la séparation entre l'artisanat urbain et l'artisanat rural. Ce bâtiment, composé de deux niveaux, a été déjà choisi par la Junta Andaluçia (espagnole) pour l'aménager en musée ethnographique mais la partie marocaine n'a pas donné suite à la réalisation de ce projet.

Le musée est un moyen de promotion des produits d'artisanat et des métiers artisanaux dans la région.

- Acteurs prenant part à la réalisation du projet:
 - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat;
 - Ministère de la Culture;
 - Corporations et coopératives d'artisans;
 - La commune municipale d'Al Hoceïma;
 - Le conseil régional de la Région Al Hoceïma / Taza.

Action 8: Sur les traces des fortifications côtières du Rif central

C'est un itinéraire culturel spécifique qui consiste en sites/monuments étape faisant partie d'un réseau de plusieurs monuments d'ordre militaire, composé de fortins, de forteresses, de casbahs, de tours de vigie et de surveillance des côtes maritimes du territoire du Rif central. Cet ensemble d'édifices, on pourrait le visiter à partir d'un itinéraire terrestre suivant la rocade et, ensuite, des pistes qui mènent vers ces monuments. Ce circuit touristique sera l'occasion d'aménager des gîtes de repos et de restauration près des monuments. L'existence de ces sites et monuments historiques doit être considérée comme un élément attractif supplémentaire aux projets d'aménagement touristiques. Il s'agit d'intégrer dans l'offre globale une dimension culturelle pour une fois particulièrement authentique, puisque le patrimoine ethnologique disparaît rapidement. L'on propose ainsi ce qui **subsiste de la mémoire profonde de la région d'accueil** et du pays: **le patrimoine culturel** à visiter et **les produits du terroir** à goûter.

On peut aborder ce circuit soit par la voie terrestre soit également par mer, à bord d'un bateau qui sera bien équipé: buvette et un restaurant. Dans les deux cas du circuit, l'opportunité d'emploi dans les gîtes ou sur le bateau est très importante.

- Objectifs de l'action:
 - renforcer l'infrastructure d'accueil touristique au niveau de la zone d'Al-Hoceïma et de Chefchaouen par la construction d'hôtels et complexes touristiques pour promouvoir le tourisme culturel;
 - retenir davantage les visiteurs et les touristes étrangers dans la région, afin de contribuer à la promotion du tourisme et de l'économie locale;
 - mettre en valeur les territoires où se trouvent les monuments et sites archéologiques, et promouvoir les secteurs du tourisme culturel;
 - réhabiliter les bâtiments donnant sur le circuit, notamment les bastions où l'on peut installer des expositions.
- Eléments d'intégration à renforcer: Le social (intégration de la population), l'économique (promotion touristique), le culturel (mise en valeur d'un site archéologique ancien ou un monument).
- Les contenus techniques sommaires: Aménagement de maison d'hôtes ou d'autres bâtiments pouvant abriter des gîtes d'étapes en collaboration avec la population locale comme dans le parc national d'Al Hoceïma. Ce projet prévoit l'élaboration de documents d'information, d'identification et de signalisation des différents sites et stations touristiques choisies dans ce circuit (documents graphiques et photographiques, plaques signalétiques et autres).
- Les résultats escomptés:
 - venir en aide à la population locale pour bénéficier des potentialités de leur région, afin de contribuer à la relance de l'économie locale, et par conséquent, à la création d'activités génératrices de revenus;
 - mener des travaux de restauration (remparts, façades, monuments...);
 - prévoir des projets et des actions de réhabilitation notamment au niveau des bastions saadien à Targha et mérinide d'Al-Mazamma;
 - réaliser et/ou améliorer les infrastructures touristiques et les infrastructures de base, le désenclavement et la facilité d'accessibilité, la promotion de produits fabriqués localement (artisanat et savoir faire), le développement de l'offre d'emploi et l'amélioration du cadre de vie de la population.
- Acteurs prenant part à la réalisation du projet:
 - Commune urbaine d'Al Hoceïma, et toutes les communes rurales côtières (chacune dans son territoire);
 - Agence urbaine d'Al Hoceïma;
 - Agence urbaine de Chefchaouen;
 - Ministère d'Artisanat et du Tourisme;
 - Ministère de la Culture;
 - ONG locales;
 - Autorités locales.

Action 9:

Projet de signalisation et d'élaboration de dépliants, brochures et guides sur les ressources de la région: ses monuments et son paysage

- Points forts/faibles: La région de Chefchaouen et d'Al Hoceïma détient un potentiel remarquable en termes de ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, économiques et humaines mais qui ne sont pas bien exploitées, voire méconnues aussi bien par la population locale que par les touristes et les visiteurs étrangers.
- Objectif de l'action: Faire connaître le Rif central et mettre en évidence ses potentialités culturelles et naturelles, pour en faire un produit de relance touristique et économique locale. Attirer le maximum possible de visiteurs dans la région, et leur présenter le cadre favorable pour un long séjour.
- Eléments d'intégration:
 - intégrer les ressources de la région dans la dynamique socio-économique locale, tout en sauvegardant l'authenticité et les spécificités culturelles de la région;
 - intégrer les différents monuments et sites historiques, culturels et naturels dans le territoire de l'axe choisi pour le développement du tourisme culturel.
- Activités/résultats escomptés:
 - élaboration d'éléments de signalisation: brochures, dépliants, plaques d'indication, guide;
 - contribution à la réalisation d'un outil d'information pouvant faire de la région et de ses ressources un lieu phare d'attraction touristique.
- Acteurs prenant part à la réalisation du projet:
 - Délégations de la culture de Chefchaouen et d'Al Hoceïma;
 - Délégations du tourisme de Chefchaouen et d'Al Hoceïma;
 - Communes locales concernées;
 - Autorités locales.
- Justification des actions: Les actions à mener sur le terrain ont fait le consensus de tous les acteurs et décideurs locaux lors de l'organisation des ateliers de sensibilisation à Chefchaouen et Al Hoceïma.

Action 10:

Produire DVD et un film de 5 minutes sur les territoires du PAC, et deux „tableaux” interactifs diffusant un même DVD sur le territoire

Film: Le film se propose d'inviter le visiteur à un voyage à travers les richesses matérielles et immatérielles des territoires afin de mettre en valeur l'ensemble des ressources culturelles des régions de Chefchaouen et d'Al Hoceïma. Des objets seront choisis, en rapport avec le film, qui seront suspendus dans la salle et qui seront illuminés lorsque la narration évoquera ces objets. Le film sera disponible en trois langues: anglais, arabe et français. Afin de pouvoir sélectionner la langue, un système sera installé devant le tapis, placé sur un pupitre.

- Objectif de l'action: Le DVD doit permettre au visiteur de découvrir de manière plus approfondie les ressources culturelles des territoires. Le DVD se veut un instrument interactif, qui laissera au visiteur le choix de l'axe d'approche. Ainsi, le visiteur pourra choisir sa „visite virtuelle” soit en partant des zones géographiques (les Territoires), soit en partant des typologies de ressources (les Thèmes): Archéologie, Architecture, Musées, Paysages, Gastronomie, Artisanat, Spectacles vivants, Traditions populaires, etc.
- Les acteurs prenant part à la réalisation:
 - Ministère de la Culture;
 - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat;
 - Ministère des Affaires Islamiques;
 - Autorités locales.

6. Action pilote de Jebha et Souani

6.1 Introduction

Le Rif central renferme de grandes richesses culturelles (sites archéologiques, monuments historiques...). L'étude et la valorisation de ce patrimoine constituent, d'une part, une base pour la connaissance et la compréhension des sciences historiques et archéologiques et, d'autre part, un moyen de développement humain et économique pour la région.

Les deux sites retenus de cette région pour l'action pilote sont deux modèles d'établissement humain: le centre urbain de Jebha (commune Mtioua) et le projet CGI de Souani (commune Ait Yousef Ou Ali).

Le projet touristique Souani est aménagé en partie sur le site archéologique en fouille d'al-Mazamma, ville portuaire fondée au 9^{ème} siècle par le premier royaume installé au Maghreb extrême après l'islamisation de ce dernier. Quant à Jebha, les traces du site archéologique médiéval se trouvent au sommet de la montagne qui domine la ville, comme il a été mentionné par les sources médiévales, mais aucun vestige n'est visible aujourd'hui. Les structures de l'enceinte et des maisons, mentionnées par les textes historiques, ont été détruites et emportées par l'érosion.

6.2 Méthodologie

L'approche de cette région du Rif central - surtout les deux sites choisis pour l'action pilote, dans la profusion des questions qu'elle soulève et la richesse des traces matérielles d'une histoire aussi riche qu'inconnue qu'elle recèle, nous incita dès le début des opérations de terrain, à fonder l'investigation sur des méthodes aussi variées:

1. Le dépouillement de la documentation écrite révéla bien vite ses limites; faiblesse numérique, imprécision (Jebha) et insuffisance des données dans les sources. Ces données sont réduites à peu de chose: quelques dates, mais rien sur l'évolution du peuplement, de l'urbanisme ni du contexte économique et social dans la zone étudiée.
2. Pour compléter ces indications, la photographie aérienne apporta son concours pour préciser certains signes topographiques ou matérialiser sur le terrain du site al Mazamma des points de calage pour la restitution photogrammétrique des vestiges.
3. Le travail de terrain consista dans la prise en compte de la zone homogène et l'enquête s'attacha, lors de la prospection au sol, au relevé et à l'analyse des restes matériels ainsi qu'à l'enquête orale auprès des locaux.
4. La permanence des modes de construction et des formes architecturales est frappante dans la région du Rif. Les matériaux sont ceux de l'architecture hispano maghrébine: pisé (*tabiya*) et pierre sont largement employés seuls ou en association dans les constructions défensives et civiles, d'où le recours à l'ethnoarchéologie.

6.3 Jebha

Jebha signifie en langue arabe le „front”. Ce nom lui est attribuée du fait que la ville est entourée par des montagnes, de sorte à ce que elle apparaisse comme le front formé par la chaîne des ces dernières.

La première mention de la ville remonte au début du 16^{ème} siècle, par Jean Léon l'Africain dans son ouvrage, *Description de l'Afrique*³. Il la décrit comme *une petite ville bâtie par les indigènes et bien entourée d'une enceinte sur le bord de la mer*. Ce dernier signale *que la petite bourgade est parfois habitée, parfois ne l'est pas suivant les ressources dont disposent ceux qui l'ont gouvernée et la garde militaire dont ils disposent*.⁴ Cette mention correspond à la phase liée aux pressions chrétiennes:

³ Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, Paris 1956, T.1. p.277.

⁴ Ibid; p.277.

portugaises puis espagnoles, prolongement de la Reconquête péninsulaire, suivie de la prise de plusieurs places ou îlots comme à Badis et à al-Mazamma. L'expansion portugaise sur les côtes marocaines, entamée dès 1415 par la prise de Sabta (Ceuta), voit ses effets accrus par la pression castillane à l'issue de la reconquête du royaume de Grenade. La vie urbaine disparaît de la côte et le peuplement de la zone septentrionale du Maroc s'en trouve totalement bouleversé: afflux de réfugiés andalous, puis morisques, dépeuplement croissant de la frange côtière et repli des populations vers l'intérieur, sont les signes de ce bouleversement. Une ville importante est cependant fondée dans les *Jbalas*, Chefchaouen en 1471, grâce à l'impulsion de ces populations. Ville forte, toute dédiée à la défense de la côte et à la guerre sainte. Parallèlement, une campagne de défense et surveillance des côtes est entreprise, par la construction en particulier d'une ligne de tours de vigie de Badis à Tétouan. La petite ville de Jebha était entourée d'un territoire riche en sources et en forêts mais il n'y avait dans cette localité aucun bâtiment ni aucun logement sauf le mur d'enceinte qui est bien construit⁵ (une forteresse). Les ruines de Jebha médiévales se trouvaient sur le plateau qui existe au sommet de Ras (tête) de Jebha, énorme rocher qui avance dans la mer et qui domine Puerto Capaz entre l'anse Sidi Attar et celle des traîtres à l'embouchure de l'oued Ouringa et sur la pointe des pêcheurs⁶.

Quant à la *description nautique*, elle mentionne, à l'anse des traîtres à l'est de Jebha, à l'ouest d'une falaise dominée par une montagne élevée, une tour ruinée⁷. La carte allemande porte bien une colline notée „el-borch” tour en arabe. Ce système de tour de vigie et de surveillance est très répondu sur la côte méditerranéenne du Rif. D'autre part, le port de Jebha était une étape importante pour la navigation à l'époque médiévale et antique car il représente un abri sûr contre les vents violents de l'Est ou d'Ouest pour les bateaux qui longeaient cette côte.

Aujourd'hui, il n'y a plus de traces visibles, ni de cette tour, ni du mur de l'enceinte de la ville médiévale d'al-Jebha.

Actuellement, Jebha, est une petite ville de pêcheurs située au bord de la mer. Cette bourgade très espagnole est la capitale du district de Mtioua (province de Chefchaouen, région de Tanger-Tétouan). Elle se retrouve ainsi à proximité des villes de Chefchaouen et de Tétouan à une centaine de kilomètre. Pour un repérage plus précis de la ville, les coordonnées géographiques sont: latitude: 35°12'23” Nord et longitude: 4°41'44” Ouest. En somme, les conditions géographiques de la ville sont très intéressantes pour y résider ou passer ses vacances.

La ville se distingue également par son port de pêche, son souk du mardi, sa mosquée moderne, ses plages attractives et ses quelques monuments datant de l'époque du protectorat espagnol (écoles, maisons, tribunal et coupoles de saints...).

La mise en valeur des richesses culturelles et naturelles de la ville

La ville côtière de Jebha est un exemple de ville qui a su mettre en valeur tout ce qu'elle possédait comme richesses naturelles afin d'en tirer des profits pour devenir en fin de compte l'une des villes côtières les plus importantes de sa région. L'exploitation de la mer dans cette ville débuta dès les années 1950 avec la construction d'un petit embarcadère d'environ 20 m par les Espagnols.

Avec le temps, ce petit point d'abordage va progressivement devenir un véritable port capable d'accueillir tout type de bateau de pêche, petit comme grand, de même que des bateaux européens qui peuvent y faire une halte lorsqu'ils sont de passage sur la rive sud de la Méditerranée. Il faut dire aussi que la création de ce port a donné un plus à l'économie de la ville car la mer à cet endroit est particulièrement riche en poisson.

⁵ Ibidem.

⁶ C. Pereda Roig, *Itinerarios arqueológico de Gomara la costa*, Tétouan 1954, p.444, pl.II..

⁷ P. Cressier, “La tour de Mastasa”, *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, T. XV. p.459.

La population ne manque pas ainsi d'activités lucratives grâce à la pêche devenue possible en plus de l'agriculture, du commerce et des échanges qui y sont également très prospères. Jebha possède aussi de nombreuses plages qui deviennent de plus en plus fréquentées par le tourisme national et international.

Les monuments à étudier et sauvegarder à Jebha

Les monuments funéraires

Au sommet de la montagne qui domine la ville, il ya deux mausolées surmontés par une coupole, très bien conservées même s'elles sont contemporaines. Il s'agit de mausolée de Sidi Yahya al Wardani et sidi Sbai'.

La chambre funéraire des deux mausolées est une salle carrée, surmontée d'une coupole (*qubba*). Les quatre angles des murs qui portent la calotte hémisphérique sont surmontés de merlons en dents de scie. La porte aménagée au milieu de la façade ouest s'ouvre par un arc bris et flanquée d'une petite fenêtre de part et d'autre.

Les vestiges militaires de protectorat espagnol

Il s'agit de deux grandes pièces aménagées sur la montagne dominant la ville du coté nord-ouest. Ces deux salles, qui ont servi comme chambre pour la garnison espagnole à l'époque ou d'entrepôts, ont perdu aujourd'hui leur toit à deux pentes.



Photo 1: La coupole de sidi Sbai'



Photo 2: Coupole au dessus de la ville (Sidi Wardani)



Photo 3: Entrepôt espagnol



Photo 4: Paysage naturel à préserver

Tableau 1: Exemple d'application de la fiche d'identification d'un monument historique pour le cas du marabout de Jebha

1. Désignation: Marabout

- 1.1 Nom de l'édifice ou du site: Sidi Sba'i
- 1.2. Organisme d'appartenance: Affaires religieuses
- 1.3. Références à la documentation
 - 1.3.1 Photographie: oui
 - 1.3.2 Graphique: oui (relevé)
 - 1.3.3 Archives
 - 1.3.4 Bibliographie
- 1.4 Références à d'autres fiches du même fichier
 - 1.4.1 Fiches correspondant au décor
 - 1.4.2 Fiches archéologiques: *inventaire*
 - 1.4.3 Fiches liées aux actions de valorisation
- 1.5 Date de rédaction



2. Localisation

- 2.1 Localisation administrative
 - 2.1.1 Région: Tanger-Tétouan
 - 2.1.2 Province: Chefchaouen
 - 2.1.3 Commune: *Metioua*
- 2.2 Adresse
 - 2.2.1 Adresse postale commune de *Metioua*
 - 2.2.2 Ville ou village: Jebha
 - 2.2.3 Toponyme, lieu-dit: Marabout Sidi Sba'i
- 2.3 Références cartographiques: carte au 1/50.000 f. El- Jebha
 - 2.3.1 Coordonnée X:
 - 2.3.2 Coordonnée Y:
- 2.4 Références cadastrales

3. Fonction et catégorie

- 3.1 Fonction de l'édifice: mausolée
- 3.2 Catégorie: architecture religieuse

4. Datation

- 4.1 Datation par période: postmédiéval
- 4.2 Datation par siècles: (16^{ème} siècle)
 Description: La chambre funéraire du mausolée Sidi Sba'i est une salle carrée, surmontée d'une qubba (coupole). Les quatre angles des murs qui portent la calotte hémisphérique sont surmontés de merlons en dents de scie. La porte aménagée au milieu de la façade ouest s'ouvre par un arc brisé et flanquée d'une petite fenêtre de part et d'autre de la porte d'entrée.

5. Valeur: culturelle, monumentale, pédagogique, d'évocations spirituelles et esthétiques

6. Typologie constructive: architecture traditionnelle religieuse

7. Etat de conservation

- 7.1 Etat physique: assez bon
- 7.2 Niveau d'intégrité: restauré
- 7.3 Usages: usage continu

8. Etat de protection

- 8.1 Statut juridique: non classé mais sous tutelle du Ministère des Affaires Religieuses et habous
- 8.2 Date de classement: non classé
- 8.3 Protection: restauration par le Ministère des Affaires Religieuse et les habitants locaux non contrôlée

6.4 Al-Mazamma: histoire du site archéologique

Les vestiges archéologiques de cette ville ont été découverts à l'emplacement du Club Méditerranée installé sur le site ,(commune d'Ajdir) au sud-ouest de la baie et à moins de 10 kilomètres, par la route, au sud-est de la ville d'Al Hoceïma. Cet établissement urbain servait de port au royaume de Nakkur (9^e-11^e siècle) dont la capitale se situait à 12 kilomètres vers l'intérieur, en amont de la vallée de *Nakkur*, à 22 kilomètres d'Al Hoceïma, plus exactement à l'endroit où fut construit l'administration du barrage Mohamed Abdelkrim Al-Khattabi.

La ville moderne d'Al Hoceïma, fondée par les Espagnols en 1920, a hérité son nom de la ville côtière d'al-Mazamma, très empreinte de l'histoire médiévale de la région et de la méditerranée occidentale. Al-Mazamma est parmi les anciennes villes du Rif central qui s'ouvre sur la baie de Nakkur. Elle a été fondée sur un monticule qui descend de la colline d'Ajdir vers la mer en face de l'îlot de Nakkur. Par sa situation stratégique au bord de la mer, et sa plaine très riche à l'Est, la ville va devenir très prospère et active dans le domaine du commerce maritime et agricole , en même temps que la fondation de la ville-capitale Nakkur au début du 9^e siècle. Le royaume de Nakkur va devenir un grand pôle du commerce transsaharien et un point de rencontre des produits locaux, sahariens et andalous. Al Bakri, auteur du XI^e mais qui relate les événements du 10^e siècle, décrit la ville comme une cité prospère dont le commerce maritime s'étend entre les deux rives de la Méditerranée surtout avec l'Andalousie.

Jean Léon l'Africain (début 16^e siècle) l'a visitée et l'a décrite comme une grande ville placée sur une petite montagne au bord de la mer. En dessous d'elle, il existe une grande plaine traversée par oued *Nakkur* et habité par des Arabes qui en cultivent le sol et y récoltent une grande quantité de blé.

„Jadis, cette ville fut très 'policée' et très peuplée. C'était là que résidait le seigneur de cette province, mais elle fût attaquée trois fois: par les Fatimides de Kairouan au X^e, puis repeuplée par ces derniers, ensuite ruinée par l'attaque de la flotte du calife omeyyade de Cordoue qui s'empara de la ville de nakkur. Au 11^e siècle l'armée almoravide attaqua le royaume de Nakkur et détruit complètement la capitale. Al-Mazamma la remplace et devient le chef lieu de cette principauté et l'unique port de cette région⁸. La ville conserva son rôle primordial sous la dynastie almohade (12-13^e siècle) qui a reconstruit ses remparts et la ville va devenir une base importante sous la dynastie mérinide (14^e siècle).

D'après J. Léon l'africain, al-Mazamma est à présent (début 16^e siècle) ruinée, mais ses murailles sont intactes. Sa dernière destruction date de l'an 872H/ 1467-1468 J.C⁹. La ville sera mentionnée à la fin du 17^e siècle lorsque les Français ont envisagé la création d'une entreprise à al-Mazamma (une base militaire sur l'îlot pour faire face aux expansions espagnoles) en 1660 mais le projet a échoué et entretemps les Espagnols ont occupé l'îlot de Nakkur (extension de la ville) qui se trouvait juste en face d'al-Mazamma, ce qui a causé son dépeuplement définitif. Aujourd'hui, les quelques vestiges encore visibles sont les traces des tronçons du rempart au sol, de rares fragments de murs et un du bastion fortifié au centre. La fouille engagée sur le site depuis le 1^{er} janvier 2010, a permis la délimitation du site et le dégagement du rempart de la ville médiévale du coté sud, nord-ouest et nord.

⁸ J. Léon l'Africain op. cit. p. 277.

⁹ Ibid; p.278.

**Tableau 2: Exemple d'application de la fiche d'identification des sites culturels
pour le cas du site d'Al-Mazamma**

1. Désignation: Le site archéologique d'al-Mazamma

- 1.1 Nom de l'édifice ou du site: Al-Mazamma
- 1.2 Organisme d'appartenance: domaine public et domaine tribal
- 1.3 Références à la documentation Rempart en pisé
 - 1.3.1 Photographie: oui
 - 1.3.2 Graphique: Bastion du 14-16^{ème} siècle Site actuel d'al-Mazamma
 - 1.3.3 Archive: inexistant
 - 1.3.4 Bibliographique: Jean Léon l'Africain, Description de l'Afrique, Paris 1956, T.1. p.277 C.Pereda Roig, Itinerarios arqueológico de Gomara la costa. Tétouan 1954 P. Cressier, Prospection archéologique dans la région de Nakkur, thèse de 3^{ème} cycle Paris IV, 1986
- 1.4 Références à d'autres fiches du même fichier
 - 1.4.1 Fiches correspondant au décor: inexistant



2. Localisation

- 2.1 Localisation administrative:
 - 2.1.1 Région: Taza – Al Hoceïma
 - 2.1.2 Province: Al-Hoceïma
 - 2.1.3 Commune: Ait youssef ouAli
- 2.2 Adresse
 - 2.2.1 Adresse postale: Ait youssef ouAli
 - 2.2.2 Ville ou village: Ait youssef ouAli
 - 2.2.3 Toponyme, lieu-dit: Ajdir (Souani)
- 2.3 Références cartographiques: carte au 1/50.000 f. Al Hoceïma
 - 2.3.1 Coordonnée X: 637
 - 2.3.2 Coordonnée Y: 512.50
- 2.4 Références cadastrales



3. Fonction et catégorie

- 3.1 Fonction de du site: site archéologique, portmaritime et forteresse
- 3.2 Catégorie: site islamique

4. Datation

- 4.1 Datation par période: médiéval
- 4.2 Datation par siècles: (9-16^{ème} siècle)
- 4.3 Datation par intervalles de dates
- 4.4. Datation ponctuelle

Résumé: le nom d'al-Mazamma que porte le site lui a été affecté dès sa fondation au début du 9^{ème} siècle, comme port du royaume de l'Emirat de Nakkur (8^{ème}-10^{ème} siècle.). Le site fut attaqué au 10^{ème} siècle, puis au 11^{ème} mais il a repris rapidement son rôle comme l'unique port de la région jusqu'au 16^{ème} siècle; depuis il était détruit et ruiné sauf son enceinte était encore visible au 17^{ème} siècle.

5. Valeur: Culturelle, identitaire, historique et scientifique

6. Typologie constructive

Enceinte et bastion – architecture traditionnelle de terre riche en chaux (*tabiya*) sur une fondation de pierres disposées en assises régulières. Quant au bastion, il est construit en pierre séparé d'assises de briques cuites. La partie supérieure est en pisé, *tabiya* riche en chaux.

7. Etat de conservation

- 7.1 Etat physique: mauvais état
- 7.2 Niveau d'intégrité: à l'état de vestige mais qui peut être intégré au paysage
- 7.3. Usages: abandonné

8. Etat de protection

- 8. 1 Statut juridique: non classé ni inventorié sur la liste nationale
- 8. 2 Date de classement: non classé
- 8.3 Protection et mise en valeur: le site n'a bénéficié d'aucune opération de protection réglementaire ou de mise en valeur mais actuellement il est l'objet d'une fouille archéologique dans le cadre du projet Souani financé par la CGI.



**Photo 5: Le bastion défensif d'al Mazamma
(14-15^{ème} siècle)**



**Photo 6: Le rempart nord-ouest d'al-Mazamma
après la fouille 2010**

6.5 Objectif: Assurer la durabilité des caractéristiques socioculturelles des populations locales

Les initiatives de conservation et de valorisation du site d'al-Mazamma et des sites identifiés à Jebha doivent se baser sur un programme intégré qui soit à même d'évaluer les retombées au plan socio-économique et socioculturel et qui puisse encourager l'entreprise privée, sachant que le patrimoine culturel est considéré par les décideurs comme une ressource potentielle, utile pour le développement sur la base d'un modèle théorique qui peut être ainsi simplifié:

- la ressource culturelle est capable d'attirer des visiteurs;
- les visiteurs impliquent des dépenses;
- cette dépense se transforme en revenu et en capital destiné au développement local.

Les actions à court terme

- **Action 1:** Localisation et délimitation du site archéologique en vue de son classement définitif, d'abord par la wilaya et ensuite par le Ministère de la Culture.
- **Action 2:** Préserver une zone de protection, servitude de 100m de périmètre autour du site afin que les constructions ne déforment pas le paysage du site et ne cachent pas la visibilité de ce dernier.
- **Action 3:** Un recensement systématique - relever toutes les structures visibles et les vestiges archéologiques à identifier et à préserver dans le champ d'investigation sur une carte topographique qui servira de référence pour la protection et la sauvegarde du site. Cet objectif répond aux préoccupations des responsables du territoire qui souhaitent disposer d'un état des lieux sur l'ensemble du site afin d'évaluer le "potentiel patrimonial".
- **Action 4:** Réalisation de campagnes de prospections et sondages archéologiques sur le site.

Les actions proposées à moyen terme

- **Action 1:** Sauvegarde des vestiges architecturaux par une action de restauration et de conservation, surtout le bastion fortifié et les remparts dégagés.
- **Action 2:** Les trouvailles archéologiques permettront la création d'un musée qui va promouvoir également les produits locaux du terroir (produits agricoles, savoir-faire et de l'artisanat); une exposition permettra de présenter l'approche du projet et diffuser les résultats du site.
- **Action 3:** Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel du site en traçant des itinéraires de visite et des panneaux (parc archéologique).
- **Action 4:** Proposer une gestion intégrée et organisation des ressources humaines.

-
- **Action 5:** Informer, former et sensibiliser la population au travers d'un plan de communication (associations et élus locaux par des expositions, ateliers et séminaires).
 - **Action 6:** Les politiques de promotion du site: les modalités de présentation du site (tracé des parcours de visite, brochures, dépliants, espace d'exposition) et leur réalisation revient au Ministère de la Culture et au Ministère du Tourisme.

6.6 Conclusion

Chacun des deux sites décrits ici nécessite des mesures d'étude, de protection et de mise en valeur distinctes. Les risques d'agression sont liés, avant tout, à l'expansion des projets touristique, à la croissance démographique et économique locale.

Comment peut-on rendre compatible cette croissance inévitable de l'habitat et des activités humaines (touristique et urbanistique) sur la frange littorale des sites avec ce patrimoine historique?.

Dans le cas (que l'on doit espérer proche) d'une remise de l'îlot de Nakkur (en face du site d'Al-Mazamma) par les Espagnols au Maroc, une transformation contrôlée de ses bâtiments militaires (hôtellerie de type paradior, centre de sport sous-marin, port de plaisance) et la revalorisation de ces deux sites historiques (l'îlot de Nakkur et al-Mazamma) pourrait hisser la région d'Al Hoceïma au rang de pôle touristique régional.

6.7 Recommandations finales

Pour préserver ce patrimoine il faut envisager:

- Comme il ressort de la recherche-action pour soutenir le développement local, le processus de mise en valeur du site/monument de Jabha et al-Mazamma, doit être fortement intégré avec les infrastructures, les dotations (physiques et humaines) et les dynamiques qui caractérisent les contextes locaux de référence.
- Cette stratégie de valorisation doit impliquer tous les acteurs publics ou privés, toutes les ressources humaines, culturelles et du paysage et toute les dotations et infrastructures présentes sur le territoire et, en premier lieu, les populations locales qui doivent devenir les premiers bénéficiaires des impacts positifs du processus d'intégration et de valorisation des ressources.
- La mise en place d'une structure administrative et de gestion unique qui soit la seule responsable des questions de préservation, de restauration et d'habilitation, et de mise en valeur du patrimoine: **une Agence spéciale patrimoine**, comme le cas de la Tunisie et dans d'autres pays européens.
- La mise en place d'une stratégie et d'une politique dynamique du patrimoine qui doit considérer ce dernier, dans les approches qui lui sont appliquées, comme un tout. Cette politique doit intégrer, de manière égale et inter-pénétrable, les dimensions scientifique, technique et économique.
- Les autorités compétentes devraient élaborer des programmes prévoyant la protection adéquate de ce patrimoine culturel à la lumière des expériences communes.
- Elaborer et mettre en œuvre les mesures de toute nature ayant pour objet la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel dans la région du Rif central et son intégration dans la vie collective, et en tout premier lieu, élaborer un inventaire de protection de ce patrimoine et établir des services de documentation appropriés.
- Former et recruter le personnel scientifique, technique et administratif chargé d'élaborer les programmes d'identification, de protection, de conservation et d'intégration et d'en diriger l'exécution.
- Organiser une étroite coopération entre les différentes disciplines au sein des collèges chargés d'étudier les problèmes de conservation technique du patrimoine culturel et naturel.
- Créer ou disposer des laboratoires et effectuer des études sur le terrain portant sur tous les problèmes scientifiques que pose la conservation du patrimoine culturel et naturel.
- Veiller à ce que les propriétaires ou ayants droit effectuent les restaurations nécessaires et assurent l'entretien des immeubles dans les meilleures conditions artistiques et techniques.

Bibliographie

(Abréviations: B.A.M.: Bulletin d'Archéologie Marocaine; H.T. Hespéris-Tamuda)

A. Instruments de travail

ENCYCLOPÉDIE DE L ISLAM: œuvre collective. Ancienne édition: 4 volumes, Leyde:1908-1937 (E.I .1, I, II, III, IV). Nouvelle édition: 7 volumes; Paris-Leyde.

CATTENOZ (H.G): Tables de concordance des ères chrétiennes et hégirienne, Rabat ed. technique nord-africaine, 2^{ème} édition 1954.

CARTES TOPOGRAPHIQUES: Carte Maroc au 200.000, feuille n°. IV; Chefchaouen; Carte au 1/50.000; publication de la Direction de la Conservation Foncière et des Travaux Topographique Rabat. feuilles: Talambot, Bou Ahmed, Bab Berret, El Jabha, Bni Boufrah, Rouadi, Al-Hoceïma.

B. Les sources Arabes

AL-BADISI (Abd al-Haq b.Ismail) al-Maqsad al-Sharif wal Manza' al-Lattif fi al-Ta'rifi bi Sulaha'i al Rif: (Vie des Saints du Rif), traduction française annotée de G.S. COLIN, Archives Marocaines; vol XXVI .Paris 1926.

AL-BAKRI (Abu Ubyaid Allah) Kitab al Masalik wal Mamalik Description de l'Afrique Septentrionale, éd.et trad. française de M.G.DE SLANE, Paris 1965.

DAWUD (Mohammed), Tarikh Titwan, Université Mohammed V, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, l'Institut Moulay al-Hassan; Tétouan 8 vol. 1958-1990.

IBN ABI ZAR; Al Anis Al-Mutrib bi rawd Al-Qirtas fi akhbar Muluk al-Maghreb wa tarikh madinat Fas. Ed. Dar al-Mansur li tiba'a wal wiraqa; Rabat 1973.

IBN AL-FAQIH AL-HAMADANI-Kitab al-Buldan; éd. et traduction française partielle par HADJ SADOK, sous le titre, Description du Maroc et de l'Espagne au 3^{ème}/IX^{ème} siècle. Alger 1949.

IBN HAWQAL. () kitab surat al Ard éd. DE GOEJE in Biliotheca geographorum Arabicorum II, Leyde,1873. Trad. Française par J. H. KRAMERS et G. WIET, sous „La configuration de la terre” 2 Vol; Paris-Beyrouth 1964.

IBN IDARI (Abul Abbas Ahmad Al-murakushi), Al-bayan al-mughrib fi akhbar Al-andalus wal Maghreb, ed; G.S COLIN et Levi-provençal; Leiden 1948. „Histoire de l'Afrique du Nord et de l'Espagne”; 4 vol.

IBN KHALDOUN (Abd Arrahman b. Muhammad) Kitab al Ibar... fi Tarikh al Arab wal barbar... traduction DE SLANE „Histoire des Berbères”. 4 vol. Nouv. éd. Paris 1925-1956.

AI-QADIRI (Muhammad b. 'al- Tayeb.) Nashr al-matani li 'ahl 'al-Qarn 'al-hadi ashar wal-tani, T. 3, 4, Annotés par HAJJI (M.), et TAWFIQ (A.), pub.'al-Djam'iya 'al-Maghribiya li 'al-Ta'lif wa 'al-Tardjama wal-nashr,Rabat 1986.

AI-WANSHARISI (Abu al-Abbas Ahmad b. Yahya.), al-Mi'yar 'al-Mu'rib wal djami' al-Mu'rib min fatawa ahl Ifriqiya wa al-Andalus wal Maghreb, T.VI, Publication du Ministère des Affaires Islamiques et du Habous, Rabat, 1401 H /1981.

AL-Y'AQUBI. () kitab al Buldan. Ed.et traduction française par G.WIET sous le titre „Les pays” Le Caire 1937.

AL-ZAYANI (abu al Kasim), al-turdjuman al-Mu'rib... éd. et trad. Fr. de O.HOUDAS sous le titre „Le Maroc de 1631 à1812” Paris 1986.

C. Sources Européennes

DE LA VERONNE (Ch). „Les villes d'Andalousie et le commerce avec la Berberie 1490-1560" Sources Inédites du Maroc; T; 1, éd. Paul Guenther Paris 1956 p. 14-17.

DE LA VERONNE (Ch). „Relations et bibliographie de la conquête du Penon de Velez de Gomera en 1564" Sources Inédites du Maroc" T; III, éd. Paul Guenther Paris 1961 p. 59-64.

ICOMOS, „Charter for the Protection and Management of the Archeological Heritage. 1990.

LEON L'AFRICAIN J. Description de l'Afrique T.1, trad. Epaulard (A) éd. Maisonneuve, Paris 1956.

MARMOL (C). L'Afrique de Marmol t. II; trad. Hajji (M) et Tawfiq(A) Rabat 1989.

PAM/PNUE. L'eau, l'environnement et la population en méditerranée au XXI^e siècle: Plan bleu , 2000.

PNUE: Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen PNUE, 1995.

D. Travaux d'archéologie

CRESSIER Patrice „Structures fortifiées et défensives du Rif. I. Les qasba-s ismaïliennes", Bulletin d'Archéologie Marocaine, XIV, 1981-82, p. 257-276.

CRESSIER Patrice „Structures fortifiées et défensives du Rif. II. La tour de vigie de Mastasa", Bulletin d'Archéologie Marocaine, XV, 1983-84, p. 451-464.

CRESSIER Patrice „Fortifications du Rif", Castrum I. Habitat fortifié et organisation de l'Espace en Méditerranée médiévale, Travaux de la Maison de l'Orient, 4, Lyon, 1983, p. 45-55.

CRESSIER Patrice „Mastasa, un site rural médiéval complexe sur la côte du Rif (Maroc)", Photo-Interprétation, 1984/2-3, 1984, p. 46-62.

BAZZANA André, CRESSIER Patrice, E. ERBATI, Yves MONTMESSIN. Abdel Aziz TOURI „Première prospection d'archéologie médiévale et islamique dans le Nord du Maroc (Chefchaouen Oued Laou Bou Ahmed)", Bulletin d'Archéologie Marocaine, XV, 1983-84, p. 367-450.

BAZZANA André, Abdel Aziz TOURI, CRESSIER Patrice „La Qasba de Shafshawan", Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen-Âge, Madrid-Rome, 1988, p. 153-162.

CRESSIER Patrice „La fortification médiévale islamique au Maroc: éléments de bibliographie" Archéologie Islamique, 5, 1995, p. 163-196.

CRESSIER Patrice, Larbi ERBATI „Note sur la forteresse almoravide du Tâsghîmût", Archéologie Islamique, 8-9, 1998-99, p. 55-66.

CARBONERO María Antonia, CRESSIER Patrice, Larbi ERBATI „Un ejemplo de transformación radical y planificada del paisaje agrario en la Edad Media: Tagsa (Chefchaouen)", Transformaciones agrarias en Andalucía oriental y norte de Marruecos.

BAZZANA André, Micheline de CARDENAL-BRETON, Patrice CRESSIER, „Un four de potiers dans le Nord du Maroc", Fours de potiers et „testares" médiévaux en Méditerranée occidentale, Publications de la Casa de Velázquez, Série Archéologie XIII, Madrid, 1990, p. 93-104.

CRESSIER Patrice „Le développement urbain des côtes septentrionales du Maroc au Moyen Âge: frontière intérieure et frontière extérieure", Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Madrid-Rome, 1992, p. 173-187.

BAZZANA André, CRESSIER Patrice, Abdel Aziz TOURI „Archéologie et peuplement: les mutations médiévales, le cas de Targha", Jbala. Histoire et société. Études sur le Maroc du Nord-Ouest, Paris-Casablanca, 1991, p. 307-329.

CRESSIER Patrice, Mustapha NAÏMI, Abdel Aziz TOURI „Maroc saharien et Maroc méditerranéen au Moyen-Âge: le cas des ports de Nûl Lamta et de Badîs", Afrique du Nord antique et médiévale. Spectacle, vie portuaire, religions. Ve Colloque international C.T.H.S., Paris, 1992, p. 393-407.

-
- CRESSIER Patrice „Urbanisation, arabisation, islamisation au Maroc du Nord: quelques remarques depuis l'archéologie”, *Peuplement et arabisation au Maghreb occidental. Dialectologie et histoire*, J. Aguadé, P. Cressier, Á. Vicente, éd., Casa de Velázquez-Universidad de Zaragoza, Madrid, 1998, p. 27-38.
- CRESSIER, Patrice Abdel Aziz TOURI „Le patrimoine archéologique de la côte rifaine: un atout pour le développement? Développement des montagnes rifaines: quelle stratégie?”, *Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université de Abd-el-Malek Essaâdi, Tétouan*, 1999, p. 119-138.
- CRESSIER Patrice, Sidi Othman EL ALAMI, Abdelkrim RIMI „Un exemple de prospection géophysique appliquée à l'archéologie: la zone de production céramique médiévale de Targha (province de Chefchaouen)”, *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, XVII, 1989, p. 265-271.
- EL BOUDJAY Abdellatif „Prospection d'archéologie médiévale dans la vallée de Bani Bufrah (Rif central)” *B.A.M. t. XIX*, Rabat 2002. p.341-362.
- ERBATI Larbi, ACIÉN ALMANSA. M, CRESSIER Patrice, M. PICON „La cerámica a mano de Nakûr (ss. IX-X). Producción bereber medieval”, *Arqueología y Territorio Medieval*, 6 [Actas del coloquio La cerámica andalusí, 20 años de investigación], 1998, p. 45-69.
- ERBATI. Larbi, CRESSIER, Patrice. „La naissance de la ville islamique au Maroc. Campagne 1996”, *Nouvelles archéologiques et patrimoniales*, 1, 1997, p. 13-14.
- ERBATI. L CRESSIER Patrice „La naissance de la ville islamique au Maroc: Résultat préliminaire de l'approche archéologique du site de Nakkur (capital d'un émirat du haut moyen âge)” *Actes des Journées nationales d'Archéologie et du patrimoine. Rabat SMAP 2001. vol. 3* p.108-129
- ERBATI Larbi, CARBONERO María Antonia, CRESSIER Patrice „Exemple de transformation radicale et planifiée du paysage agraire au moyen âge: Taghssa” *B.A.M. t. XIX*, Rabat 2002. p. 219-256.
- EUSTACH Daniel „Dirham inédit de la principauté hammudite des Gumara”, *H.T Rabat* 1980,p.80-87.
- GOZALBES (E). „Atlas arqueológico del Rif.” *Cuadernos de la Bilioteca Espanola de Tétouan. N°.* 21-22, p. 7-66.
- REDMAN Charles „Survey and test excavation of six medieval islamic sites in North of Morocco.” *B.A.M, t. XV*, Rabat 1983-84, p. 311-366.

D. Etudes générales

- DUVERYERIER (H.), *La dernière partie inconnue du littoral de la Méditerranée: Le Rif*, Paris, 1888.
- MOULIERAS (A). *Le Maroc inconnu; 2 vol; t. I. Exploration du Rif*, Paris, 1895.
- RICARD Robert „Le Maroc septentrional d'après les chroniques portugaises;”, *Hespéris*, XXIII, 1936, p. 89-143.
- VINCENDON-DUMOULIN (C.A) et DE KERHALLET (C.P) *Description nautique de la cote nord du Maroc*. Paris, 1895.

Annexe: Fiches projets

ID*: Musée

Fiche projet: Action 6

OBJECTIF SPECIFIQUE:	Protection des œuvres archéologiques et artistiques	
TITRE:	Création d'un musée des arts et d'industries populaires	
Objectifs et description synthétique:		
Objectif général: Le projet vise la mise en valeur et la promotion des savoir-faire traditionnels comme étant une composante essentielle de l'identité culturelle dans le territoire d'Al Hoceïma.		
Objectifs spéciaux:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'aménagement d'un musée à la Médina d'Al Hoceïma sera considéré comme une première action démonstrative de projets intégrés; ▪ La promotion des métiers et de l'artisanat de la région; ▪ La création d'un point d'attraction pour des visiteurs nationaux et internationaux; ▪ Le musée pourrait constituer un espace de débat et de sensibilisation pour les étudiants et les professionnels; ▪ Le projet en question ne sera pas consacré aux seuls savoir-faire traditionnels de la ville où il sera implanté, mais il comprendra plutôt les données relatives à ceux que l'on rencontre dans tout le territoire du PAC du Rif central; ▪ Diversification des revenus de la localité. 		
Description synthétique:		
La mise en place d'une action qui puisse répondre aux principes suivants:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un consensus autour d'un thème fédérateur/ une ressource territoriale bien définie; ▪ Présence de ce thème/ ressource sur tout le territoire ou sur sa majorité de sorte à pouvoir favoriser le travail en réseau entre les opérateurs locaux; ▪ Ces pratiques –artisanat et savoir-faire – sont l'expression d'une histoire, d'une culture mais aussi d'un mode de vie; ▪ Avoir un impact sur le développement local intégré et permanent. 		
Contraints et atouts potentiels:		
Contraintes:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comblent un vide en matière d'établissements permettant la promotion touristique et la mise en valeur des ressources culturelles dans le territoire d'Al Hoceïma. 		
Atouts:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pôle Al Hoceïma recèle un nombre important d'œuvres artistiques, constituant un patrimoine culturel d'une grande valeur. Il s'agit de le faire connaître aux chercheurs et au public national et étranger. Ces œuvres, sans une protection et une conservation convenables, sont menacées de disparition (cas de la poterie à Al Hoceïma qui a disparu avec le décès de la dernière femme potière dans la ville qui a exercé ce métier. ▪ L'action sur les savoir-faire traditionnels cible implicitement et même directement le développement de filières économiques liées à la culture: une promotion du produit et de la région du PAC. 		
Porteurs et responsabilités spécifiques:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction régionale de la culture; ▪ Délégation des affaires maritimes; ▪ Direction des pêches maritimes; ▪ Toutes les communes des deux provinces; ▪ Direction du tourisme et de l'artisanat; ▪ Province d'Al Hoceïma. 		
Coût indicatif:	850.000 €(9.775.000 Dh)	
Ressources financières:		
INDH, Agence du développement des Régions Nord, Ministère de la Culture, Ministère du Tourisme, les autorités locales.		
Phasage et timing:		
Etape 1: Réalisation d'un DVD sur les savoir-faire locaux dans le territoire pour sensibiliser les opérateurs	1 mois	
Etape 2: Conception de projet de réhabilitation et réalisation des travaux de restauration du bâtiment	6-8 mois	
Etape 3: Des travaux de restauration	12 mois	
Etape 4: Des travaux d'aménagement du musée	9 mois	
Etape 5: Préparation de la conception et du contenu du musée	4 mois	
Etape 6: Formation du personnel et guides locaux	1-2 mois	
Etape 7: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu	Janvier 2011-12	
Diagnostic pertinent:		

Fiche projet: Action 7

THEMATIQUE:	Valorisation et Protection du Patrimoine Culturel Historique	
TITRE:	Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central	
Objectifs (généraux et/ou spéciaux) et description synthétique:		
Objectif général: La mise en réseau des ressources culturelles et naturelles du territoire Chefchaouen/Al Hoceïma en vue d'assurer la valorisation et le développement régional à travers le secteur touristique.		
Objectifs spécifiques:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel du littoral du Rif central; ▪ Contribution à un développement socio-économique durable du littoral Rif; ▪ Développement du tourisme de montagne et tourisme écologique dans cette région. 		
Description synthétique:		
C'est un itinéraire culturel spécifique qui consiste en sites/monuments étape faisant partie d'un réseau de plusieurs monuments d'ordre militaire, composé de fortins, de forteresses, de casbahs, de tours de vigie et de surveillance des côtes maritime du territoire du Rif central .		
Faire connaître le Rif central autrement et mettre en évidence ses potentialités culturelles et naturelles, pour en faire un produit de relance touristique et économique locale.		
Le projet aura une durée d'exécution de 12 mois, comprend 5 principales étapes:		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition, choix et mise en œuvre de la conception du parcours de l'itinéraire; choix des lieux et sites en conformité avec la stratégie du développement du tourisme rural; 2. Elaboration et publication d'un guide du parcours avec cartes explicites; 3. Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux ressources patrimoniales territoriales; 4. Amélioration des infrastructures routières notamment dans les zones rurales; 5. Marketing et communication de l'offre touristique propre à la région. 		
Contraints et atouts potentiels:		
Contraintes:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méconnaissance de ce patrimoine aussi bien par la population que par les visiteurs; ▪ Manque de formation et d'information. 		
Atouts		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La région littorale de Chefchaouen et d'Al Hoceïma détient un potentiel remarquable en terme de ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, économiques et humaines mais qui ne sont pas bien exploités voire méconnues. ▪ Programmes de développement touristique. 		
Porteurs et responsabilités spécifiques:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ONG locales; ▪ I NSAP, UNAU, Université; ▪ Ministère de la Culture. 		
Coût indicatif:	100.000 €(1.150.000 Dh)	
Ressources financières:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes rurales concernées par l'itinéraire; ▪ INDH, Ministère de la Culture, Ministère du Tourisme; ▪ Agence nationale pour le développement des provinces du Nord; ▪ Région Tanger-Tétouan et Région al Hoceïma /Taza; ▪ Opérateurs privés et ONG. 		
Phasage et timing:		
Etape 1: Mise en valeur des ressources culturelles et naturelles du littoral Rif central Définition, choix et mise en œuvre de la conception et de contenu du de l'itinéraire Création d'un comité d'orientation et de pilotage et un comité de gestion.	Janvier 2011	
Etape 2: Elaboration et publication d'un guide touristique du parcours, des cartes et des brochures	Mars/mai 2011	
Etape 3: Définition des circuits de visite et de promenade	Juin/septembre 2011	
Etape 4: Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux différentes ressources marquant le territoire littoral de Chefchaouen et d'Al Hoceïma	Octobre/décembre 2011	
Etape 5: Organisation d'une session de formation en faveur des opérateurs des festivals et des <i>moussems</i>	Janvier 2012	
Etape 6: Organisation d'un séminaire de restitution, sensibilisation et de promotion du circuit	Janvier 2012	

Diagnostic relevant:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tourisme culturel et les loisirs verts sont très demandés sur le territoire, notamment en matière de randonnées et de découverte. ▪ Impact direct sur la population rurale par la réduction de l'exclusion sociale que peut permettre la diversification des activités. 		
Objectifs spécifiques	Cibles à atteindre	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier le potentiel touristique et développer un label original 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Touristes nationaux et internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de flux touristiques, de nuitées et de séjour
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de structures d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs institutionnels, investisseurs et touristes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réalisation en matière de structure d'accueil ▪ Nombre de nuitées et de dans les maisons d'hôtes, les gîtes jalonnant le parcours
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de nouvelles opportunités d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeunes diplômés d'écoles hôtelières et de métiers de tourisme, universitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'emploi créé ▪ Nombre de travailleurs dans les secteurs en rapport direct ou indirect avec la mise en œuvre du circuit proposé
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et création d'une page web 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Touristes et vacanciers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visiteurs de la page web
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation et l'amélioration des infrastructures touristiques d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs institutionnels et opérateurs privés, communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'infrastructures créés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une meilleure accessibilité et une réelle amélioration de l'infrastructure routière notamment dans les zones périphériques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs institutionnels et opérateurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de parcours routiers réalisé, piste....

FICHE PROJET: Action 8

THEMATIQUE:	Sauvegarde patrimoine culturel historique à Souani (d'al-Mazamma)	
TITRE ACTION:	Restauration et réhabilitation du bastion militaire d'al Mazamma	
Objectifs et description synthétique:		
Objectif général:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation du patrimoine culturel historique d'al Mazamma. 		
Objectifs spéciaux:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer et consolider les parties endommagées du bastion par les tremblements de terre qu'a connus la région et également par le bombardement des canons de l'îlot occupé par les Espagnols, qui se trouve en face du site. ▪ Le monument est à restaurer en vue d'une meilleure conservation et d'une bonne mise en valeur, surtout qu'il se trouve en mauvais état de conservation. ▪ L'aménagement d'espaces et d'infrastructures du site: une conservation, un musée ou une maison du patrimoine ou galerie d'exposition. ▪ Contribuer à la promotion du patrimoine commun de la région selon une approche intégrée. ▪ L'intégration entre une action visant la mise en valeur d'une composante culturelle du territoire (monuments anciens) par la création d'activités économiques (musée, commerces, expositions, etc.). 		
Description synthétique:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement d'une protection physique et juridique par le classement du site; ▪ Etablissement d'une unité de gestion opérationnelle; ▪ Mise en œuvre du processus d'action concertée (comité de pilotage et du comité de gestion locale); ▪ Mise en œuvre des actions de réhabilitation du site; ▪ Renforcer l'infrastructure d'accueil touristique du site et itinéraire de visite; ▪ Contribution à la gestion responsable des ressources patrimoniales. 		
Contraints et atouts potentiels:		
Contraintes:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La question de la faiblesse du cadre juridique et réglementaire du site touche aussi le système économique local; ▪ Insuffisance en matière de la réglementation relative à la protection et conservation des monuments et sites historiques; ▪ Absence de la protection de l'environnement du site; ▪ Détérioration et dégradation des monuments du site; ▪ Absence d'infrastructures touristiques; ▪ Absence de stratégie de promotion du patrimoine culturel. 		
Atouts:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité des ressources culturelles du site; ▪ Potentialité de la ressource patrimoniale; ▪ Site archéologique d'une valeur pédagogique, permettant d'expérimenter des processus de gestion intégrée; ▪ Grandes qualités d'architecture du site favorable à l'initiation d'un dispositif de gestion intégrée de la zone côtière; ▪ Volonté et forte implication au niveau local (associations) de préservation et de valorisation raisonnée du site. 		
Acteurs prenant part à la réalisation du projet:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Province d'Al Hoceïma; ▪ Commune urbaine d'Ajdir; ▪ La Compagnie Générale Immobilière (CGI); ▪ Commune urbaine d'Al Hoceïma; ▪ Conseil régional de Taza /Al Hoceïma; ▪ Direction du tourisme et Direction de la culture. 		
Coût indicatif:	€250.000€(2.875.000 Dh)	
Ressources financières:		
PAC Maroc, autorités locales, établissements privés		
Phasage et timing:		
Etape 1: Evaluation et expertise de l'assiette retenue pour l'implantation du projet pilote	Mars 2010	
Etape 2: Requête pour financement	Mai 2010	
Etape 3: Démarrage du processus de concertation et établissement d'un plan d'intervention	Juin 2010	
Etape 4: Début des travaux de restauration et de consolidation	Juillet 2010	
Etape 5: Création d'infrastructures: conservation et aménagement d'un musée du site	Décembre 2010	
Etape 6: Classement du site ou son inscription sur la liste du patrimoine à préserver	Janvier 2011	
Etape 7: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu	Février 2011	
Etape 8: Mise en place d'infrastructures de gestion	Février 2011	

Diagnostic relevant:		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2009. Diagnostic de la diversité et la richesse patrimoniale du Rif central (Méditerranée, Maroc) et orientations de gestion. ▪ Le patrimoine culturel est considéré comme une ressource potentielle pour le développement local qui représente un attrait touristique important. 		
Objectif spécifique	Cible à atteindre	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation du patrimoine local ▪ Inciter les touristes à visiter la région pour découvrir sa diversité culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution à la préservation de quelques monuments de la région ▪ Augmentation du nombre de touristes marocains et étrangers ▪ Création de nouveaux emplois liés au site (guides, accompagnateurs, restauration) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande locale: intérêt de la population, associations, ONG ▪ Nombre de touristes affluant sur le site ▪ Nombre de nuitées dans les hôtels ▪ Evolution des revenus émanant de la visite des touristes